



Plan Climat Air Energie Territorial

GRAND POITIERS
Communauté urbaine



AVANT-PROPOS 5

AGIR POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE 6

Qu'est-ce qu'un PCAET ? 7

La traduction opérationnelle du schéma directeur des énergies 8

Diagnostic et enjeux du territoire de Grand Poitiers 9

LA TRADUCTION CONCRÈTE DES AMBITIONS DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES 12

PCAET, un programme autour de 8 enjeux 13

Un engagement de 125 actions décidé collectivement 14

125 ACTIONS LOCALES POUR LE CLIMAT 15

■ Enjeu 1 : Déployer et promouvoir les transports collectifs et les modes doux 16

■ Enjeu 2 : Construire un territoire économe en énergie et en espace 28

■ Enjeu 3 : Réduire et valoriser les déchets 34

■ Enjeu 4 : Développer les énergies renouvelables 40

■ Enjeu 5 : Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique 46

■ Enjeu 6 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire 52

■ Enjeu 7 : Rechercher l'exemplarité de la collectivité 58

■ Enjeu 8 : Piloter la transition énergétique 64

SUIVI ET ÉVALUATION : CIT'ERGIE 68

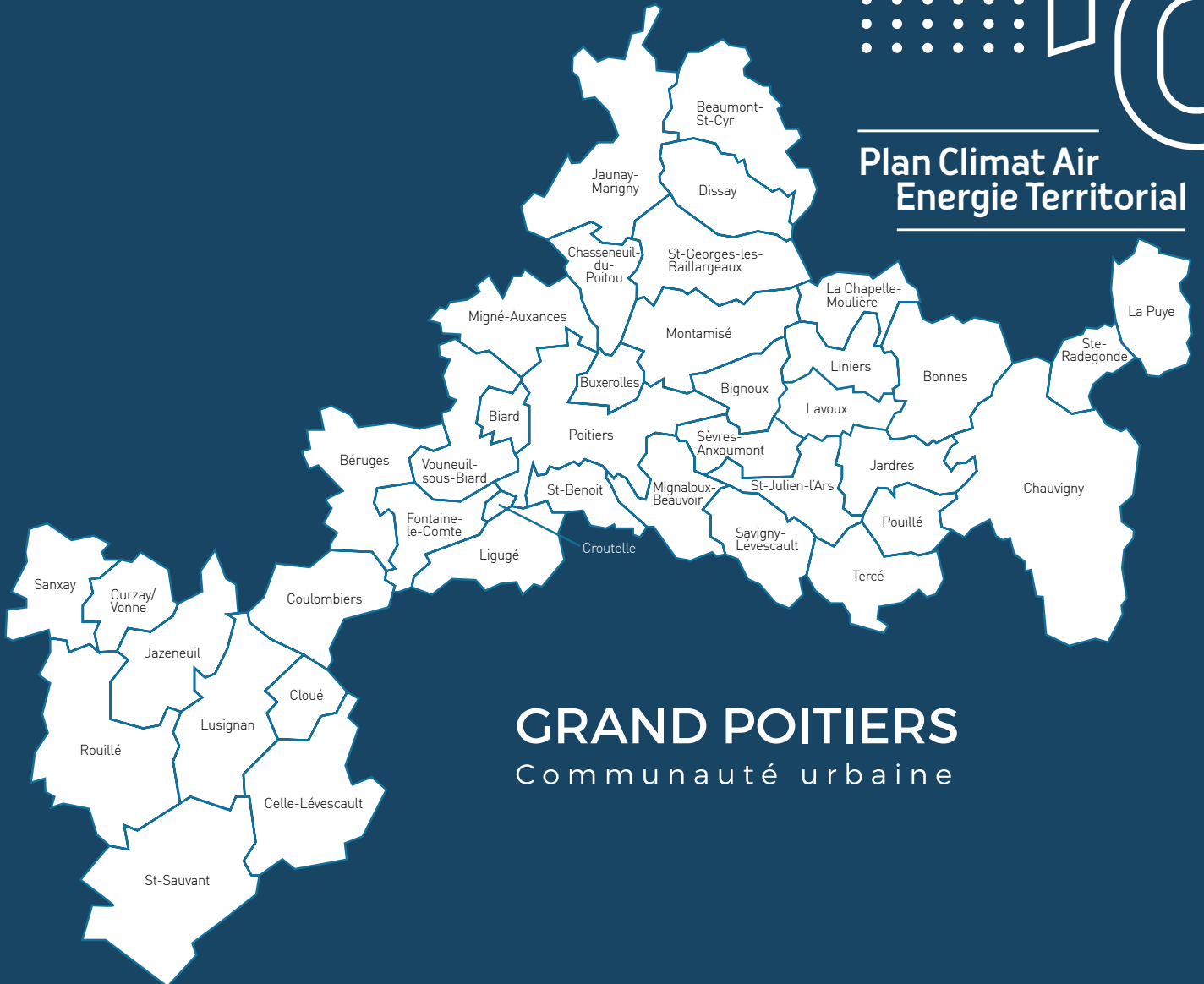
Qu'est-ce que le label Cit'ergie ? 69

Une labélisation obtenue en 2015 et renouvelée en 2019 69

Cit'ergie un outil pour le suivi et l'évaluation du PCAET 69



**Plan Climat Air
Energie Territorial**



GRAND POITIERS
Communauté urbaine

« Un Plan Climat Air Energie Territorial pour quoi faire ? »

Il y a quelques années, il s'agissait de « lutter contre le réchauffement climatique », puis nous avons intégré la nécessité de nous « adapter au changement climatique »

et aujourd'hui le concept de « résilience », induit une nouvelle graduation. À l'origine utilisé en physique puis en psychologie, il en appelle à notre capacité à surmonter les traumatismes liés à ces bouleversements.

L'enjeu pour Grand Poitiers, comme pour toutes les collectivités locales, est donc d'évaluer et de mettre en œuvre les actions pour ne pas atteindre l'étape suivante, l'étape de trop. L'enjeu est de retrouver, de garantir et de préserver la diversité et la qualité de notre environnement et la quantité de nos ressources.

Pour ce faire Grand Poitiers s'est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fixant des ambitions fortes afin d'entrer, dès aujourd'hui, dans une transition écologique et énergétique efficace et durable.

Nos modes de vie, fortement consommateurs en énergie, en matières premières, en terres ou en eau et émetteurs de gaz à effet de serre, doivent changer et c'est le rôle du PCAET que de nous y aider.

Fruit d'une concertation citoyenne inédite qui a retenu 82 % de propositions d'habitants et mobilisé tous les acteurs du territoire (les entreprises, les citoyens ou encore les associations), ce PCAET est légitimement une référence, un guide pour tous.

Cette brochure permet à chacun de prendre connaissance des objectifs que nous nous sommes fixés ensemble et des moyens d'action dont nous nous dotons pour agir.

Cette feuille de route doit nous conduire, d'ici 2030, à réduire de 25 % nos consommations énergétiques, de 34 % nos émissions de gaz à effet de serre et à atteindre près de 40 % de renouvelable dans le mix énergétique.

Pour y parvenir, il nous faut mobiliser les talents et compétences dont regorge notre territoire : spécialistes de la rénovation thermique des bâtiments, de la construction, de l'urbanisme et de l'aménagement, acteurs engagés dans le développement des mobilités alternatives, entreprises et universités impliquées dans la recherche et l'innovation, professionnels, institutionnels, associations et particuliers qui œuvrent à l'entretien et au développement de notre patrimoine naturel et à la protection de la biodiversité...

La marche est haute, les ambitions sont grandes mais c'est un défi formidable pour lequel Grand Poitiers est pleinement mobilisée. Le relever collectivement va générer des forces et des énergies positives insoupçonnées aujourd'hui, c'est notre plus belle ressource pour demain.



Florence Jardin
Présidente de Grand Poitiers



Plan Climat Air
Énergie Territorial

Agir pour la transition écologique et énergétique

Aujourd'hui, l'urgence au niveau planétaire ne se discute plus : le changement climatique a de multiples impacts sur la biodiversité et sur l'augmentation des risques en matière de sécurité et de santé publique.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Grand Poitiers constitue la réponse locale, par des actions concrètes, aux enjeux de la transition énergétique.

La mise en œuvre de ce plan sur le territoire est, en effet, une opportunité d'anticiper les problématiques climatiques, énergétiques et de qualité de l'air.

Cette démarche, partagée par les acteurs du territoire, aura un impact bénéfique dans de nombreux domaines comme : la réduction de la facture énergétique du territoire et des habitants, l'amélioration de la qualité de vie, la réappropriation de l'économie de l'énergie à l'échelle du territoire, la création d'emplois locaux, la réduction de la dépendance énergétique du territoire, le développement des modes de consommation et de production plus sobres ou encore sur l'attractivité du territoire.



1.1 QU'EST-CE QU'UN PCAET?

Le PCAET est un outil de planification territoriale, à la fois stratégique et opérationnelle, pour laquelle tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens, etc.) sont mobilisés et impliqués à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est en effet une réponse locale aux engagements nationaux

de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 qui porte sur des objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre.

Le PCAET prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables et la séquestration carbone ou encore l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique.

À partir des constats du diagnostic du schéma directeur des énergies, il définit la trajectoire pour 2050 et établit une feuille de route pour tous les acteurs du territoire jusqu'en 2030.

De quoi parle-t-on?



P pour **Plan**

Le PCAET est un programme d'actions cohérent à la fois stratégique et opérationnel s'appliquant à tous les secteurs.

C pour **Climat**

Le PCAET vise deux objectifs : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la vulnérabilité du territoire face aux impacts des changements climatiques.

A pour **Air**

Le PCAET cible à améliorer la qualité de l'air par des mesures qui réduisent la pollution.

E pour **Energie**

L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec trois axes principaux :

- La sobriété énergétique
- L'amélioration de l'efficacité énergétique
- Le développement des énergies renouvelables

Le schéma directeur des énergies constitue l'ossature du volet énergie du PCAET.

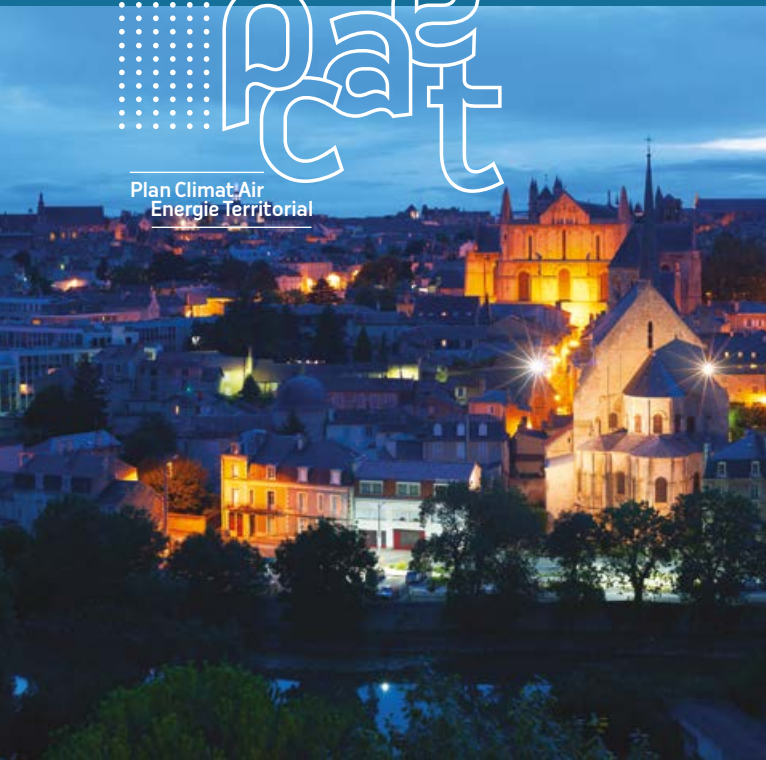
T pour **Territorial**

Le PCAET s'applique à l'échelle du territoire de Grand Poitiers. Impulsé et coordonné par la collectivité, ce programme implique tous les acteurs qui génèrent des émissions de gaz à effet de serre ou qui peuvent subir des dommages liés au changement climatique : entreprises, associations, collectivités, habitants...





Plan Climat Air
Energie Territorial



Les objectifs de Grand Poitiers

Objectifs stratégiques

- L'atténuation du changement climatique : limiter l'impact des activités du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- L'adaptation au changement climatique : réduire la vulnérabilité du territoire.

Objectifs chiffrés

- Réduire de 25 % les consommations énergétiques grâce aux actions dans les domaines du logement, de la mobilité, du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture. Cette réduction des consommations se traduit par une baisse de 34 % des émissions de gaz à effet de serre.
- Porter à 38 % la part des énergies renouvelables par le développement de l'ensemble des énergies renouvelables (éolien, géothermie, méthanisation, chauffage au bois performant...).

1.2 LA TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

Une démarche engagée en 2015 avec le Plan Climat Energie Territorial

Après la prise de conscience des enjeux lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, puis l'adoption du Protocole de Kyoto, engageant notamment la France sur la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de

limiter le réchauffement climatique à l'échelle mondiale, Grand Poitiers a, dès 2003, engagé des actions volontaires allant dans ce sens avec l'adoption de son Premier contrat pour le climat (ATEnEE, Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Énergétique). En 2007, Grand Poitiers obtenait le label national Agenda 21.

Dans le prolongement de ces différentes actions et suite à l'adoption de loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, Grand Poitiers a alors acté en 2015 son premier Plan Climat Energie Territorial.

1992

SOMMET
DE LA TERRE
À RIO

1997

ADOPTION
DU PROTOCOLE
DE KYOTO LORS
DE LA COP3

Co-construction du scénario 2030

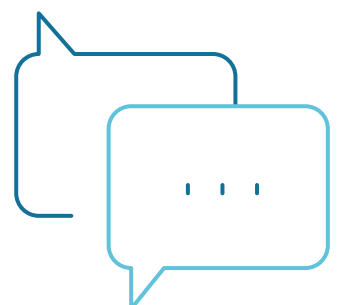
Dans l'objectif de définir un programme d'actions à l'échelle des 40 communes de Grand Poitiers pour les années à venir, Grand Poitiers a réalisé, à partir de ce premier plan, un diagnostic de l'empreinte écologique du territoire qui a ainsi abouti à la concrétisation de son Schéma directeur des énergies, avec trois grands objectifs :

3
GRANDS
OBJECTIFS

- Renforcer la connaissance de la situation énergétique de Grand Poitiers.
- Construire une vision partagée et une feuille de route commune à l'ensemble des acteurs.

- Cibler les secteurs et les zones d'intervention prioritaires.

Dans ce cadre, Grand Poitiers a fait appel à l'intelligence collective des acteurs du territoire, notamment dans sa phase stratégique par l'organisation de 50 rencontres ayant réuni 300 participants (panels d'experts techniques, acteurs du territoire, élus de Grand Poitiers et des communes) pour élaborer un scénario décidé collectivement, socle de l'élaboration du PCAET.



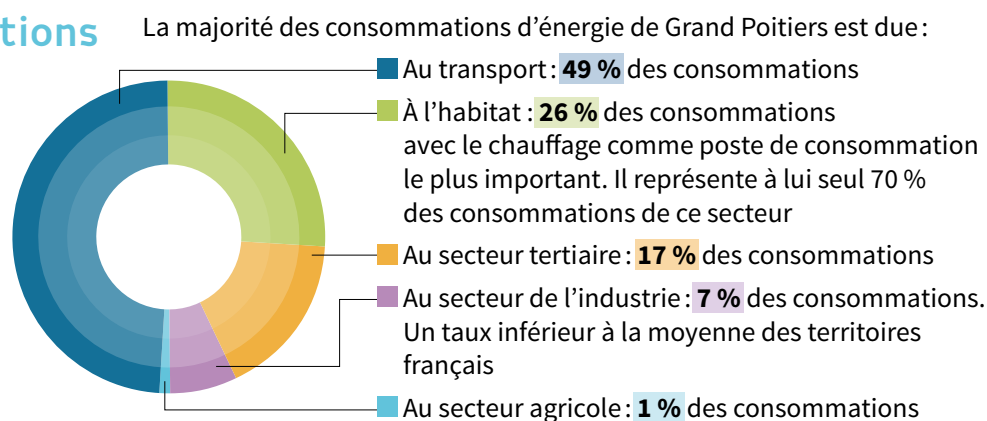
1.3 DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE DE GRAND POITIERS

UN DIAGNOSTIC POUR MIEUX ÉVALUER LES ENJEUX

La construction du PCAET s'est appuyée sur l'état des lieux du territoire autour des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, de la qualité de l'air et sur la situation économique et sociale.

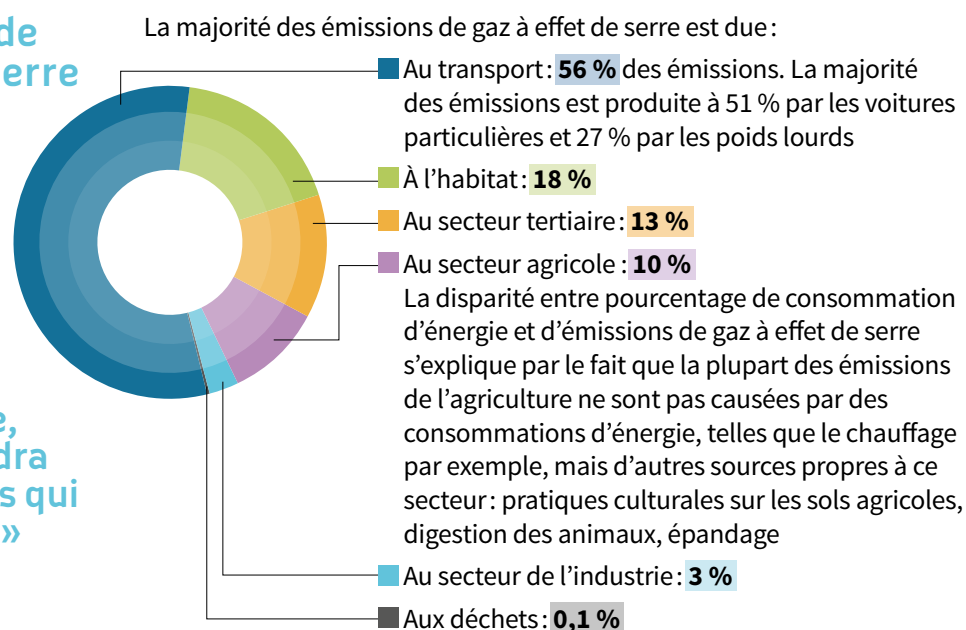
Les consommations d'énergie

En 2015, le territoire de Grand Poitiers a consommé environ 5905 GWh d'énergie. Deux secteurs sont les plus gros consommateurs : le transport et l'habitat.



Les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre de Grand Poitiers représentent 1348 kt équivalent CO₂. Comme pour les consommations d'énergie le transport et les bâtiments sont les plus gros émetteurs.



« C'est ensemble, que l'on parviendra à relever les défis qui nous dépassent »



Romain Mignot
Vice-président
de Grand Poitiers,
Transition
énergétique

« Le Schéma Directeur des Energies et le Plan Climat de Grand Poitiers ont été construits dans la concertation et le dialogue : c'est leur force et leur légitimité. Ils sont à la fois ambitieux et parfaitement en prise avec les réalités de notre territoire. Nous en sommes aujourd'hui à la phase de mise en œuvre opérationnelle, sur la lancée des premières réalisations dont le réseau de chaleur est un exemple. Pour cela, Grand Poitiers veut agir en transversalité : chaque action de la collectivité et chaque politique publique doit en effet pleinement intégrer les défis de la transition énergétique. La Collectivité souhaite par ailleurs « embarquer » dans ce mouvement toutes les forces entrepreneuriales, d'ingénierie et de projet du territoire, mais bien sûr aussi les particuliers, notamment dans la rénovation de leur habitat. Car c'est ensemble, que l'on parviendra à relever les défis qui nous dépassent. Concernant la méthode, nous avons deux leviers à actionner pour dynamiser notre capacité d'action : le dispositif Cit'ergie dans une approche d'amélioration continue, et le Contrat Unique de Transition que nous avons signé avec l'ADEME. »

« Jouer à la fois sur la production des énergies renouvelables et sur la sobriété énergétique »



Aloïs Gaborit
Vice-président
de Grand Poitiers,
transition
énergétique

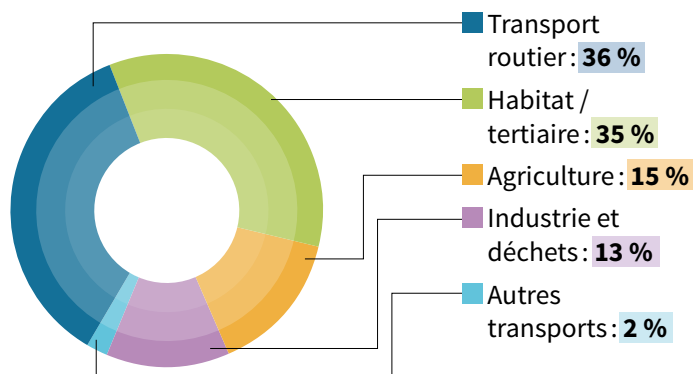
« Nous arriverons à tendre vers les objectifs définis de la transition écologique en agissant de façon concomitante sur la production d'énergie renouvelable et sur la sobriété énergétique. Car, à l'échelle de Grand Poitiers, il sera difficile de répondre à l'ensemble des besoins en énergie verte, d'où la nécessité d'agir de façon forte sur les secteurs les plus consommateurs et notamment l'habitat et les bâtiments tertiaires. Un des leviers est alors de renforcer les actions de sensibilisation et d'incitation de rénovation énergétique auprès des habitants via l'Espace info énergie en développant ses missions à l'échelle du territoire par une plus grande proximité et des moyens renforcés. Cela passera aussi par l'innovation. Pour les infrastructures de la collectivité, le recours à des dispositifs d'autoconsommation collective est envisagé. Aujourd'hui, il est légalement possible de développer des installations photovoltaïques qui peuvent dispatcher l'énergie produite dans un souci d'autoconsommation. »

La qualité de l'air

La qualité générale de l'air à Grand Poitiers est plutôt bonne, même si les seuils d'alerte de pollution aux particules sont dépassés au moins une fois chaque année.

Le chauffage au bois semble être un des responsables de ces épisodes de pollution. Autres secteurs pollueurs, le trafic routier et les particules en provenance de l'agriculture (épandage notamment).

Répartitions des émissions de PM10 (particules en suspension fines dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres) :



La production des énergies renouvelables

La production d'énergie d'origine renouvelable (EnR) est en progression : +35 % depuis 2008 avec le développement des nouvelles filières EnR (bois énergie hors bûche, solaire thermique, éolien, photovoltaïque, pompes à chaleur). Mais des efforts importants sont encore à faire.

La production totale d'EnR est de 465 GWh (contre 225 GWh en 1992). Cependant leur poids dans la consommation du territoire est encore relativement faible (8 %) mais permet d'éviter le rejet de l'équivalent de 11 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

La phase prospective sur les ressources potentielles pour favoriser les énergies renouvelables a mis en évidence plusieurs mesures qui devront être engagées :

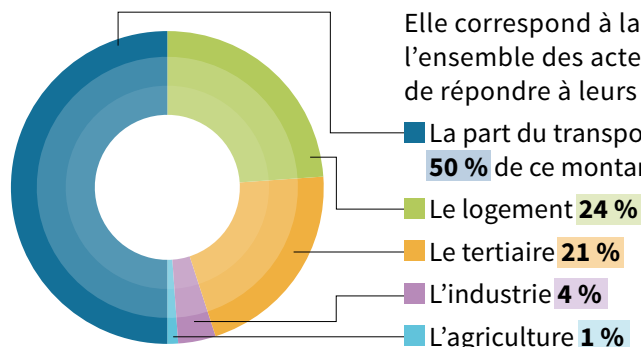
- Les systèmes de chauffage devront faire la part belle au déploiement du solaire thermique, de la géothermie ou au recours au bois ou à la chaleur récupérée (chaleur fatale)
- Grand Poitiers devra renforcer sa production de biogaz, encourager l'électricité photovoltaïque et éolienne et l'exploitation à la marge de l'hydroélectricité.



L'énergie pèse sur le budget de la collectivité et des ménages

La facture énergétique de Grand Poitiers est fortement impactée par le transport.

Pour Grand Poitiers, la facture énergétique est estimée à 682 M€.



Elle correspond à la dépense réalisée par l'ensemble des acteurs du territoire afin de répondre à leurs besoins énergétiques.

La précarité et la vulnérabilité énergétiques des ménages.

20 % des ménages, soit 17 350 ménages, sont exposés à la précarité énergétique (ménages qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans leur logement). En ce qui concerne la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements : 14 % des ménages y sont exposés. Enfin, 4,7 % des ménages cumulent à la fois la vulnérabilité liée à leurs déplacements et à leur logement (3 % en France). Cela représente sur le territoire 7 200 ménages.

La vulnérabilité au changement climatique

Un diagnostic réalisé en 2015 sur le territoire souligne d'ores et déjà, à l'instar de la situation au niveau national, des changements notables sur le climat.

- Hausse des températures moyennes : jusqu'à +5,5°C en été, entre 1,2°C et 3°C en hiver
- Hausse du nombre de jours de canicule
- Diminution des précipitations annuelles moyennes mais augmentation des événements extrêmes type pluies torrentielles
- Généralisation des périodes de sécheresse sur le territoire.



Les objectifs à atteindre : le scénario pour 2030

Fort du diagnostic réalisé et au regard des potentialités du territoire, le Schéma directeur des énergies a défini des grands objectifs à atteindre pour 2030.

Objectif
-25 %

Baisse des consommations d'énergie : -25 %

Objectif
-34 %

Baisse des émissions de gaz à effet de serre : -34 %

Objectif
+260 %

Hausse de la production des énergies renouvelables : +260 % par rapport à 2015



- **Bénéfices socio-économiques :**
Le surcoût estimé pour la réalisation de ce programme est de **82 M€** mais le programme engendrerait une baisse de la facture énergétique de - **23 %**, une baisse de la précarité énergétique, le pourcentage passerait de **20,2 % à 18,1 %**, et verrait la création d'environ **800 emplois** jusqu'en 2030 (BTP, EnR et transports).

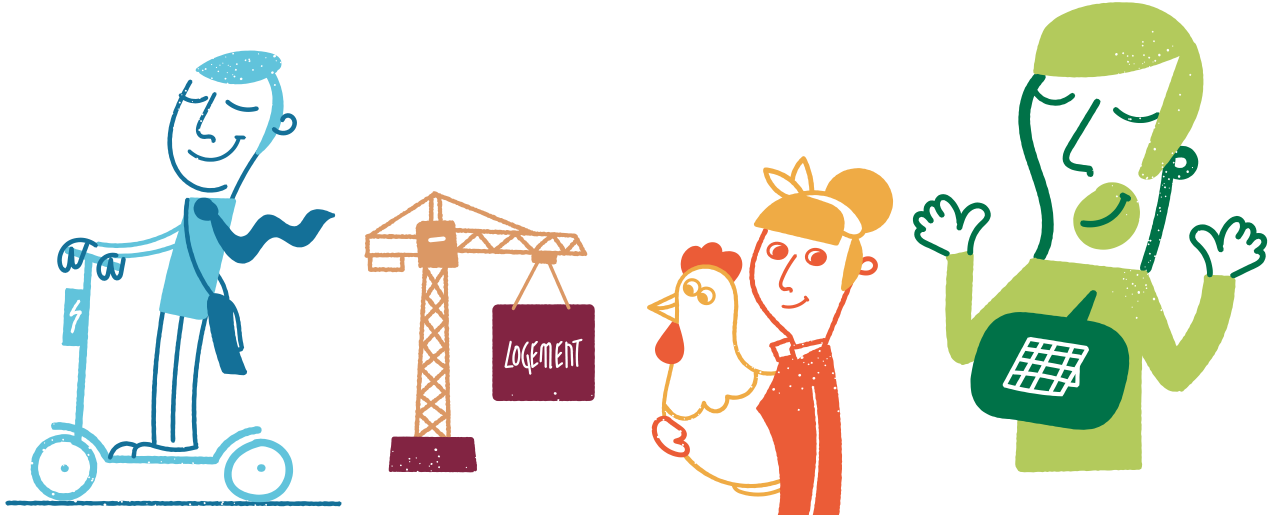
La traduction concrète des ambitions du schéma directeur des énergies

À partir du scénario 2030 défini dans le schéma directeur des énergies, fruit d'un travail diagnostique et prospectif, un programme d'actions concret avec des engagements forts a été élaboré en impliquant tous les acteurs socio-économiques et les habitants de Grand Poitiers dans le cadre d'une large concertation.

Objectif : partager une feuille de route ambitieuse décidée collectivement.

2.1 PCAET, UN PROGRAMME AUTOUR DE 8 ENJEUX

Pour répondre aux priorités du territoire en matière de climat, d'air et d'énergie, le programme d'actions, basé sur les mesures préexistantes et renforcé grâce aux ateliers menés dans le cadre du schéma directeur des énergies, s'articule autour de 8 grands enjeux :



DÉPLOYER ET PROMOUVOIR
LES TRANSPORTS COLLECTIFS
ET LES MODES DOUX

CONSTRUIRE UN
TERRITOIRE ÉCONOME
EN ÉNERGIE ET EN
ESPACE

ADAPTER LE
TERRITOIRE AUX
CONSÉQUENCES
DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

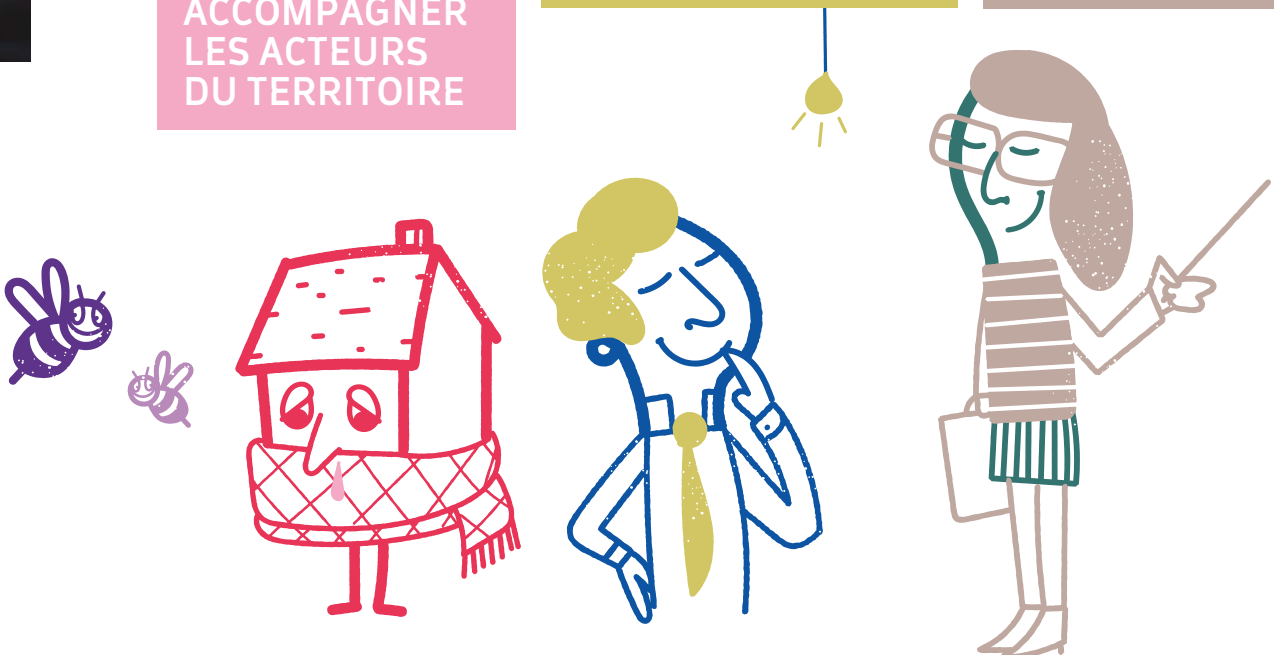
RÉDUIRE ET
VALORISER
LES DÉCHETS

DÉVELOPPER
LES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

SENSIBILISER ET
ACCOMPAGNER
LES ACTEURS
DU TERRITOIRE

RECHERCHER
L'EXEMPLARITÉ
DE LA COLLECTIVITÉ

PILOTER LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



2.2 UN ENGAGEMENT DE 125 ACTIONS DÉCIDÉ COLLECTIVEMENT

En fonction des enjeux identifiés et des objectifs visés du scénario 2030, un programme d'actions a été co-construit avec les acteurs et habitants du territoire. Il porte sur 125 actions, dont 26 ont été modifiées et 9 nouvellement créées pour prendre en compte les contributions citoyennes, des associations et l'avis de l'État.



Le PCAET enrichi par la concertation citoyenne : 350 participants, 4 000 votes, 3 réunions publiques

Dans le prolongement de l'adoption de son Schéma directeur des énergies, Grand Poitiers a alors défini en juin 2019 son projet de Plan Climat-air-énergie territorial (PCAET) portant sur des propositions d'actions concrètes à mettre en place pour arriver à atteindre les objectifs de 2030.

À partir de ces propositions, Grand Poitiers a engagé une grande concertation de juillet à octobre 2019, à laquelle les habitants ont été conviés à participer via :

- Une plateforme numérique jeparticipe-grandpoitiers.fr : les habitants ont donné leur avis en votant sur les actions proposées, en proposant des amendements, des arguments favorables ou défavorables, et en proposant de nouvelles actions. 1 000 contributions ont été déposées et 4 000 votes exprimés par 350 participants.

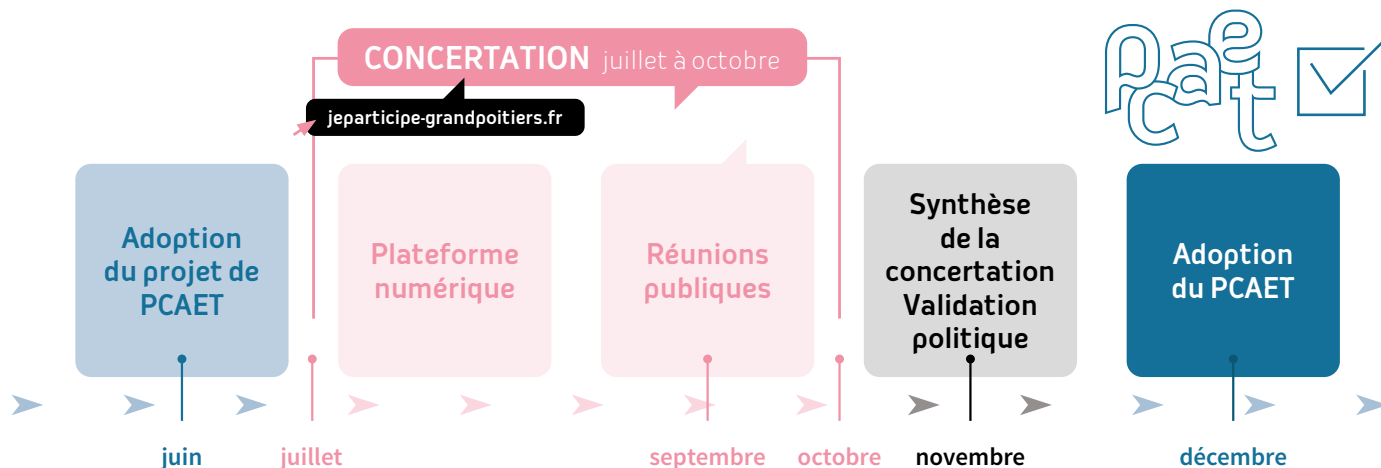
- Trois réunions publiques organisées sur trois thématiques : les mobilités, la production et la consommation d'énergies, l'adaptation au changement climatique et le stockage du carbone. Elles ont réuni une centaine d'habitants.

82 % des propositions citoyennes retenues

Les propositions ont été analysées par les services de Grand Poitiers en tenant compte des impacts en matière de climat, d'air et d'énergie, des contraintes (moyens humains et financiers, techniques et juridiques...) ainsi que des autres bénéfices sociaux, économiques et environnementaux pour le territoire.

Les élus de Grand Poitiers ont ensuite réalisé un arbitrage pour définir les actions possibles à intégrer dans la version finale du PCAET. 82 % des propositions des habitants ont été retenues.

Les propositions écartées l'ont été pour des raisons de compétences, politiques ou de faisabilité technique.



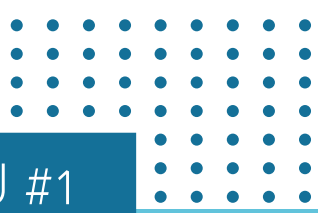


PCAET

Plan Climat Air
Energie Territorial

125 actions locales pour le climat

Articulé autour de 8 grands enjeux, l'engagement du PCAET s'appuie sur un programme de 125 actions opérationnelles dont certaines, issues du premier plan climat de 2015, sont poursuivies et renforcées, et d'autres nouvellement créées.



ENJEU #1

DÉPLOYER ET PROMOUVOIR LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES MODES DOUX

vitalis



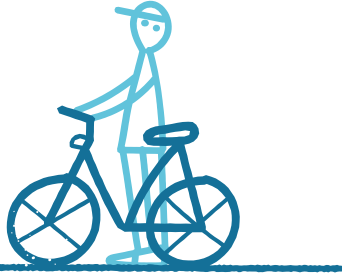
AMÉLIORER
LES TRANSPORTS
COLLECTIFS

ELECTRIQUE
GAZ



DÉVELOPPER

l'INTER-
MODA-
LITÉ



Objectif

2030

Réduire de 35 % les consommations d'énergie liées aux déplacements et améliorer la qualité de l'air



SOUTENIR, ENCOURAGER, DÉVELOPPER LES PLANS DE DÉPLACEMENTS, LES OUTILS D'ÉDUCATION, L'AUTOPARTAGE, LE COVOITURAGÉ, ETC.

DÉVELOPPER

les **MODES DOUX**



GÉRER LA CIRCULATION ET AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE





Principales priorités de cet enjeu : réduire et rationaliser l'usage de la voiture au profit des transports collectifs, des modes doux, comme le vélo, et du covoiturage. Ces pratiques se développeront avec des services et des aménagements performants notamment en termes de sécurité pour la pratique du vélo et de rapidité pour les bus. L'intermodalité constitue une clé importante de la réussite tout comme le développement des motorisations alternatives.

AMÉLIORER LES TRANSPORTS COLLECTIFS

1. Optimiser le réseau Vitalis

Une optimisation autour de trois grandes priorités : adapter les moyens en fonction des usages, moderniser le parc (accessibilité, confort), développer l'usage de bus au gaz et améliorer la desserte des communes périurbaines et des axes très empruntés.

2. Renforcer l'offre interurbaine ferrée et routière

Pour l'offre ferrée : valoriser l'offre et l'usage pour les déplacements pendulaires avec le développement du rôle des gares routières,

des haltes périphériques et encourager de nouvelles dispositions ferroviaires (axe Poitiers-Chauvigny) tout en favorisant l'intermodalité. Dans le même temps, faciliter les correspondances entre TER et autocar.

Pour l'offre routière : développer l'offre de car interurbain, conforter le rôle de la Gare routière dans l'accueil de l'ensemble de cette offre en cœur de ville au sein du Pôle d'échanges multimodal et améliorer l'information voyageur.

3. Renforcer l'offre des services spécialisés actuels et en mettre en place de nouveaux

En confortant le développement du transport à la demande (Flex'e-bus) et du transport réservé aux personnes

à mobilité réduite (Handibus) par une plus grande homogénéité du service du transport à la demande pour enrichir l'offre.

4. Déployer l'interopérabilité billettique

En permettant au client de voyager sur plusieurs réseaux avec le même support de billetterie.

5. Renforcer l'information voyageur

Par le renforcement du système de localisation en temps réel de véhicules de transport en commun et des bornes d'Information Voyageur et par la valorisation de l'usage de Modalis (outil régional de calcul d'itinéraires) et de l'information en temps réel.



6. Développer un service de transport adapté à l'ensemble du territoire

En élargissant l'offre par l'intégration du service de transport Lignes en Vienne et par une réflexion sur la pertinence de nouvelles infrastructures et modes de transport collectif.

DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ

7. Articuler l'offre entre les différents réseaux et services

Par des améliorations de correspondances entre les réseaux (horaires...) et des accords tarifaires mais aussi avec une logique d'aménagement d'arrêts notamment

à proximité des établissements scolaires et de correspondance entre l'offre de transports en commun et les arrivées de train.

8. Développer et valoriser le système d'information multimodal régional

Le système d'information multimodal à l'échelle régionale (modalis.fr) permet d'obtenir des informations sur la recherche d'itinéraires, les horaires, les informations circonstanciées, l'aide au voyage... L'objectif serait de valoriser l'outil et l'enrichir avec les offres multimodales en temps réel.

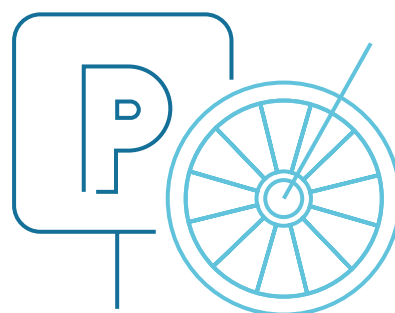
9. Développer une tarification intermodale

Pour faciliter le passage d'un mode de transport à un autre.

CRÉATION DE FUTURS PÔLES INTERMODAUX

10. Valoriser les parcobus et les lieux d'intermodalité

Avec des aménagements intégrant toujours plus l'intermodalité, notamment le stationnement vélo, mais aussi par la création de futurs pôles intermodaux.



Sylvie Aubert
Vice-présidente
de Grand Poitiers,
Mobilités

« L'intermodalité est un gain pour l'environnement et un enjeu social »

« Nous souhaitons faire de la question des mobilités un levier majeur de la transition énergétique. Il nous faut accompagner l'intermodalité en favorisant les transports en commun, le covoiturage et les moyens de transport doux. Au-delà du gain pour l'environnement, il y a un enjeu social qui est que chacun puisse se rendre à une formation, à son travail, à ses loisirs. Dans ce sens, augmenter le maillage des pistes cyclables sera une priorité. Un autre axe serait d'ouvrir des haltes de train dans certaines gares aujourd'hui sans activité. Cela permettrait, en association à d'autres modes de transports, à des habitants de Grand Poitiers de se rendre sur des pôles d'emploi, au CHU, sur le campus de Poitiers... Bien entendu, ces actions devront s'accompagner de pédagogie pour aider les citoyens à modifier leurs habitudes. »

DÉVELOPPER LES MODES DOUX

11. Accompagner la mise en place du Plan Vélo sur l'ensemble du territoire

Dans la continuité du Schéma directeur cyclable, promouvoir et inciter l'utilisation du vélo auprès des habitants, faciliter la vie des cyclistes, suivre et évaluer le Plan Vélo. Ce qui passera aussi par la résorption des principales discontinuités cyclables, l'aménagement des carrefours, la mise en œuvre du jalonnement et le développement des stationnements cyclables.

12. Poursuivre le développement des services dédiés au vélo

Avec trois priorités : renforcer les services actuels (développement du stationnement sécurisé, création de nouveaux parcs de location, services de réparation...); développer les vélo-écoles et des ateliers d'autoréparation sur le territoire et encourager l'usage du vélo à assistance électrique notamment par le biais du dispositif d'aide à l'achat et le service [CAP sur le Vélo](#).

13. Développer l'usage du vélo à assistance électrique

Autour de nouveaux services : vélostations, publication d'une carte du réseau cyclable à destination du public, carte interactive des itinéraires cyclables, casiers bagages, application smartphones « itinéraire et service vélo »... Mais aussi en confortant l'offre de location de vélo à assistance électrique.

14. Communiquer autour du vélo

Par la continuité des actions d'information, de promotion, de sensibilisation et d'éducation : formation d'ambassadeurs vélo permettant la promotion de l'usage du vélo, campagne annuelle « je roule à vélo et ça se voit » sur l'éclairage des vélos, délivrance du guide du cycliste urbain auprès des locataires de CAP sur le Vélo et organisation annuelle d'événements autour du vélo. Ce qui peut passer aussi par une meilleure connaissance sur le trafic afin d'en faire une source de communication à l'échelle de l'agglomération.

15. Requalifier la voirie en faveur des modes doux

En priorisant le vélo dans les projets voirie avec la systématisation des aménagements cyclables et la création

d'une continuité cyclable à l'échelle du territoire en intégrant les circuits de randonnée.

16. Développer des services à l'attention des piétons

Par des jalonnements qui leur sont spécifiquement dédiés (itinéraires urbains, touristiques...) tout en valorisant [Modalis](#).

17. Développer la signalétique pour les vélos et les piétons

Avec la mise en place d'une signalétique des distances et temps de parcours pour les déplacements à pied et à vélo.

18. Accompagner le développement des nouveaux modes

En intégrant, dans le développement des services et aménagements, les trottinettes, gyropodes, gyroroues, hoverboards... de futurs pôles intermodaux.

NE PAS OUBLIER
TROTTINETTES,
GYROPODES,
GYROROUES,
HOVERBOARDS...



DÉVELOPPER LES MOTORISATIONS ALTERNATIVES

19. Accompagner le développement des véhicules électriques et gaz

Autour de trois axes : sensibiliser à l'usage des motorisations alternatives (véhicules électriques, GNV), développer le réseau de sites de recharge électrique et gaz et coupler ces solutions avec le développement de l'électricité renouvelable et du biogaz.

METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX SERVICES À LA MOBILITÉ

20. Soutenir, encourager et suivre les démarches de management de la mobilité auprès des établissements

Grâce au déploiement de nouvelles méthodes de sensibilisation des entreprises et établissements publics (démarches d'écomobilité simplifiées), par le renforcement du suivi des PDE en cours et en facilitant la mise en œuvre de plans d'actions au sein de toutes les typologies d'établissements.

21. Développer des plans de déplacement sectorisés

En organisant les déplacements à l'échelle des quartiers, avec les habitants, les entreprises et les acteurs du territoire.

22. Soutenir, encourager et suivre la démarche Carapattes et Caracycles et développer les services associés

Par la poursuite des actions engagées tout en sollicitant de nouveaux

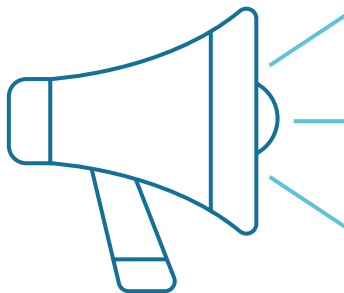


établissements scolaires mais aussi en incitant les parents d'élèves à l'usage des transports collectifs et du covoiturage.

23. Développer une communication événementielle

Par la poursuite des opérations « coup de poing » pour l'usage

des transports collectifs et des modes doux : organisation de la semaine de la Mobilité, de la semaine « Je roule à vélo et ça se voit », participation à la semaine du développement durable, fête de l'énergie, événements partenaires, mise en place d'une communication événementielle spécifique au vélo et au bus et d'actions de promotion en entreprises.



LA POURSUITE DES OPÉRATIONS « COUP DE POING » POUR L'USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET DES MODES DOUX



Lyonel Gilli
Responsable
Projets Mobilité,
Sorégies

« Nous avons installé les premières bornes publiques de recharge ultra-rapide en France »

« L'installation de bornes pour recharger les véhicules électriques se déploie à l'initiative de Grand Poitiers, Syndicat Energies Vienne et Sorégies. En septembre 2019, nous avons installé les premières bornes publiques ultra-rapides en France, qui permettent une recharge quasi complète du véhicule en moins d'une demi-heure. Grand Poitiers en compte 6 à ce jour. Trois à Poitiers, une quatrième en projet à Poitiers sud et trois autres à Beaumont-Saint-Cyr, Lusignan et Chauvigny. On cible ainsi les principaux axes routiers du territoire. Ce réseau est complété par 24 bornes de puissance normale installées entre 2014 et 2018 et qui couvrent l'ensemble du territoire. De plus, nous envisageons au premier trimestre 2021 d'expérimenter des bornes de recharge de longue durée, en zones urbaines ou d'habitat vertical. »

24. Créer des outils d'éducation pour tous publics

Ateliers de pratique du vélo en ville, animations Classe de Ville dans les écoles, piste d'éducation routière gérée par la Ville de Poitiers à destination des groupes scolaires de Grand Poitiers.

25. Renforcer la pratique du covoiturage

Autour de plusieurs actions : expérimenter une solution de covoiturage de courte distance et sensibiliser les entreprises et les établissements ; intégrer l'offre de covoiturage dans le site Modalis ; travailler en partenariat avec les collectivités de l'aire urbaine et créer des parkings pour le covoiturage, notamment pour le covoiturage vers l'extérieur.

26. Renforcer la pratique de l'autopartage

Par plus de promotion du service, notamment auprès des entreprises, en créant de nouvelles stations d'autopartage, notamment en centre-ville et sur voirie et en envisageant des solutions hybrides permettant l'usage de véhicules de flottes d'entreprises en autopartage.

CRÉER DE NOUVELLES STATIONS D'AUTOPARTAGE



UTILISER LES STATIONNEMENTS COMME LEVIER DE REPORT MODAL

27. Rendre les parkings en ouvrage attractifs

En renforçant la communication et la promotion de ces équipements et de leurs services (tarification, jalonnement, prêt de vélos gratuits pour les usagers), en modernisant les lieux (optimisation des éclairages, des circulations au sein des parkings en ouvrage, interopérabilité des parkings) et en aménageant des parcs relais avec par exemple, la mise à disposition de vélos, l'incitation à l'usage des transports en commun...

28. Moderniser les outils de gestion et de surveillance du stationnement sur voirie

Plusieurs orientations : déployer des outils modernes de gestion et de surveillance, renforcer la verbalisation sur les zones avec un faible taux de respect et les zones de stationnement sauvage, communiquer sur les amendes

(motifs, affichage des risques et tarifs...), développer le paiement de stationnement par internet, suivre les statistiques et réévaluer régulièrement les zones d'actions.

29. Étendre le stationnement réglementé (sur les zones de stationnement existantes)

Par la poursuite de l'extension dans les zones sous pression, avec une tarification adaptée ; la création des zones gérées par disque, des arrêts minutes dans les communes périphériques (centres bourgs, axes commerciaux...) ; par le développement du système de place minute avec affichage du décompte. Le souhait est aussi d'envisager une étude de faisabilité afin d'adapter le système de tarification en fonction du nombre de passagers.

30. Coordonner les politiques et les outils de gestion du stationnement

Par le développement d'une politique globale et cohérente afin d'organiser et réglementer le stationnement.



31. Prendre en compte les besoins des deux-roues motorisés et non motorisés

Par le déploiement des zones de stationnement adaptées aux deux roues et la poursuite de l'implantation des consignes vélo individuelles pour permettre un développement des pratiques intermodales et de favoriser le stationnement vélo longue durée.

32. Optimiser l'utilisation de l'offre privative

Avec l'utilisation par le public des garages résidentiels et des parkings d'entreprises/collectivités sous certaines conditions.

33. Aménager et organiser des aires de livraison adaptées aux besoins

En créant des zones de stationnement dédiées facilitant

la livraison du dernier kilomètre, en aménageant des espaces logistiques de proximité, en incitant le développement de la livraison à vélo cargo (diminution de la livraison de marchandises en

camion dans le centre-ville) et en accompagnant les entreprises de livraison dans la conversion de leur flotte de deux-roues motorisés vers des matériels électriques.



Anne-Marie Frezouls
Avocate

« Je loue un vélo électrique depuis dix ans »

« Voilà dix ans que je loue un vélo à assistance électrique à Cap sur le Vélo. J'habite près du baptistère Saint-Jean et je travaille rue Boncenne, alors pour monter les côtes, c'est idéal ! Le vélo est mon moyen de transport le plus pratique. Pour mes audiences régulières au CHU par exemple, je me gare devant l'entrée. La location me convient bien, je bénéficie d'un vélo en parfait état d'entretien et en cas de pépin, je fais un saut à l'agence. J'y croise souvent une connaissance, c'est fou le nombre de gens qui se mettent au vélo ! Côté consommation, j'économise un plein d'essence par mois, c'est pas mal, non ? Avant le VAE, je me déplaçais déjà partout avec mon vélo classique, acheté avec toutes mes économies lorsque j'étais lycéenne. Petite, mon père m'emmenait avec mes frères à la piste de sécurité routière, porte de Paris. J'y ai appris le Code de la route. »



GÉRER LA CIRCULATION ET AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

34. Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de la hiérarchisation de la voirie

Pour définir les besoins à assurer, y compris en matière de circulation poids lourd ; les niveaux de services associés à chaque voie ; les aménagements types associés à chaque niveau de service et les réglementations.

35. Aménager des zones de circulation apaisée

Le but est ici de poursuivre la réalisation de ce type de zones (zones

de rencontres à 20 km/h, zones 30) : passage en zone 30 de l'ensemble du centre-ville de Poitiers, apaisement des centres bourgs, aménagements de chaussée à voie centrale banalisée... Mais aussi de mener la réflexion commune par commune sur la création de zones limitées à 30 km/h.

36. Prendre en compte et accompagner les grands projets d'infrastructure routière

Avec plusieurs objectifs : suivre les projets de déviation de Mignaloux-Beauvoir et les études de concessibilités ; maintenir la vigilance de Grand Poitiers sur l'état d'avancement de ces réflexions ; prendre en compte les modes de déplacements alternatifs.

37. Connaître et sécuriser les points noirs

En réalisant des aménagements sur les axes particulièrement accidentogènes, aux traversées de centres bourgs... en lien avec le PDASR (Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière) et en élaborant annuellement un rapport d'accidentologie dans le cadre de l'Observatoire des accidents au sein de la Direction Mobilités.

38. Mettre à jour la charte d'aménagement des zones d'activité et aider sa mise en œuvre

Cette charte a pour objet de prendre en compte l'environnement et l'organisation des déplacements (services de transports collectifs, stationnements voitures particulières et vélos, accès réseaux viaires, démarches éco-mobiles, etc.).

39. Développer des actions de sensibilisation sur la sécurité routière

Par la poursuite d'actions déjà développées et en en créant de nouvelles : participation à la semaine nationale de la sécurité routière, couplée avec la semaine de la Mobilité et à celle de sensibilisation « Je roule à vélo et ça se voit » ; utilisation plus grande de la piste d'éducation routière gérée par la Ville de Poitiers à destination des établissements scolaires de Grand Poitiers ; distribution d'accessoires de sécurité vélo au cours de différents événements mais aussi par la contribution de Vitalis au « Label Fête » en sensibilisant les jeunes aux risques liés à l'alcool et à la conduite.



Passage en zone 30 de l'ensemble du centre-ville de Poitiers

INTÉGRER LES DÉPLACEMENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

40. Prendre en compte les déplacements doux dans la conception des projets de voirie

En élaborant et en mettant en œuvre un référentiel d'aménagements cyclables dans le cadre du financement de projets cyclables par le biais des fonds de concours. Autre prérogative : poursuivre la réunion bimestrielle organisée dans le cadre du Plan vélo entre les élus et les techniciens des communes, ainsi que la réunion mensuelle avec la Ville de Poitiers sur les aménagements de voirie et leur prise en compte des modes doux.

41. Définir les règles de dimensionnement du stationnement dans les opérations immobilières

Avec une double priorité : fixer des quotas minimums pour les stationnements vélo et maximum pour les voitures et moduler les exigences en fonction de la desserte en transports collectifs et du type de construction.

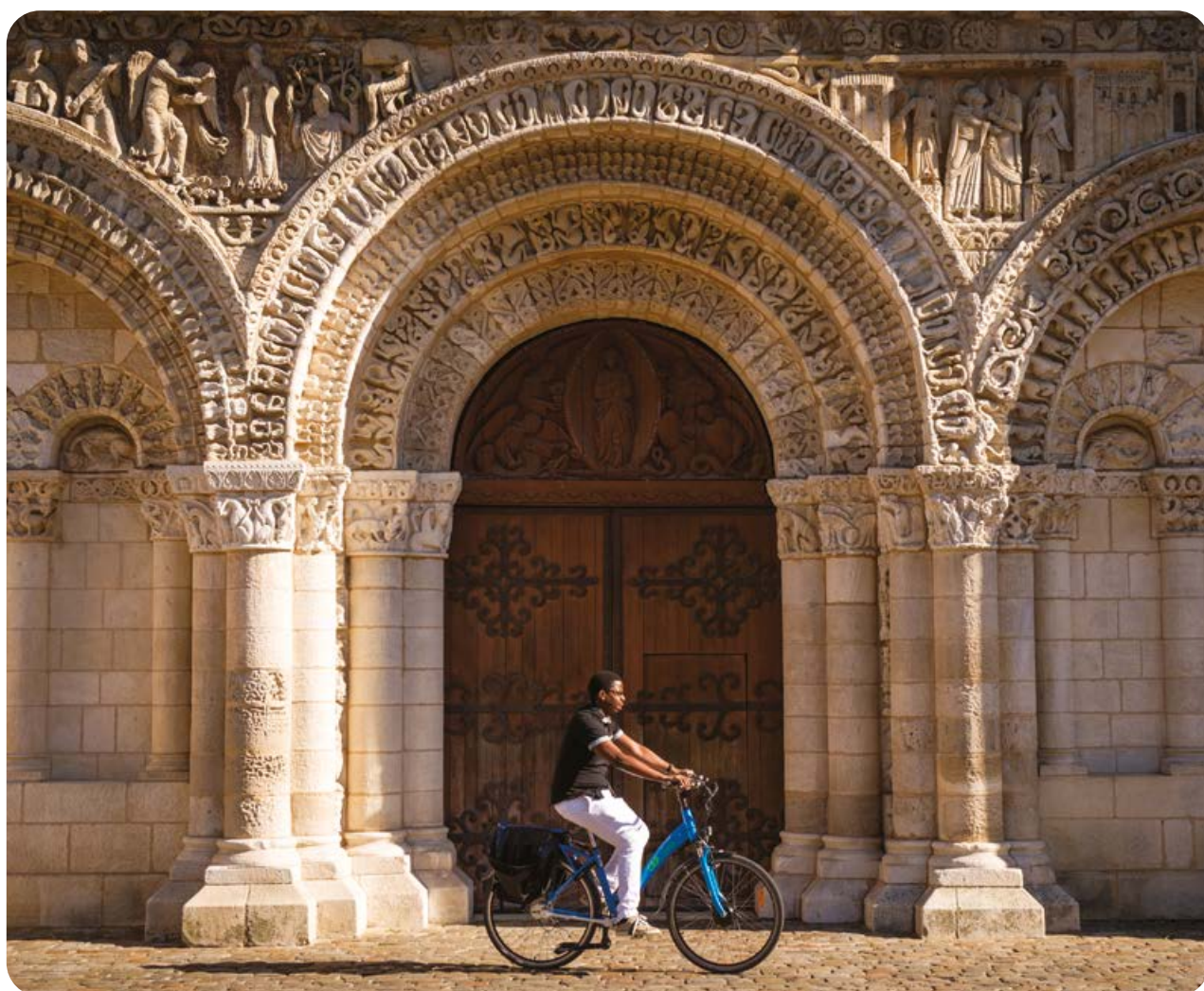
STATIONNEMENT
DANS LES
OPÉRATIONS
IMMOBILIÈRES
FIXER DES QUOTAS
MINIMUMS POUR
LES VÉLOS ET
MAXIMUM POUR
LES VOITURES

42. Évaluer et anticiper l'impact des opérations d'urbanisme sur la capacité des réseaux de transports

Ce qui se traduira par la réalisation d'études d'impact préalables et par l'organisation des déplacements en fonction des projets.

43. Préserver des réserves foncières dédiées au fret ferroviaire

Par une anticipation des emplacements réservés. Cette action permettra de développer une offre de transport de marchandises plus économe en énergie et en émissions de gaz à effet de serre que le transport routier.



RENFORCER LA COOPÉRATION

44. Renforcer les coopérations et les échanges inter-institutionnels

Avec quatre priorités : réfléchir sur les modalités des formes juridiques et financières ; participer au SCoT ; coopérer avec la Région, les territoires limitrophes, le Conseil de Développement Responsable... et créer un groupe régional d'échange entre techniciens sur les thématiques de la mobilité.

45. Intégrer Grand Poitiers dans les réseaux de coopération français et européens

En maintenant la présence de Grand Poitiers au sein des diverses institutions ou réseau en lien avec la thématique des mobilités (Région, Civinet/Civitas, GART, CEREMA, CNFPT...) mais aussi en accueillant les délégations intéressées par le service de location de vélos de Grand Poitiers.

46. Renforcer l'assistance aux communes

En axant l'action sur deux priorités : partager les informations, le diagnostic trafic, l'accompagnement dans les démarches à l'échelle de la Communauté urbaine (diagnostics trafic à la demande des communes, accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagements cyclables, piétons ou de transport collectif...) et étudier la centralisation des besoins en déplacements au sein des mairies.

CAPITALISER LA CONNAISSANCE DES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

47. Réaliser les comptes déplacement

De façon à estimer les ressources affectées aux transports de voyageurs sur Grand Poitiers.

48. Exploiter le modèle multimodal de déplacements

Via la modélisation, concevoir l'offre de mobilité et imaginer les impacts en termes de mobilité et de dispositions urbaines.

49. Valoriser les démarches initiées par l'observatoire de Grand Poitiers

En suivant les indicateurs, les critères d'évaluation en fonction des enjeux du PDU et en fournissant en open data les données mobilité.

50. Valoriser les données issues des enquêtes et études

Par l'exploitation des données issues des diverses études réalisées par Grand Poitiers comme : l'enquête Origine Destination dans le réseau de transport en commun permettant de déterminer en détail les usages de l'offre de transport public ; l'enquête qualitative auprès des non-usagers du bus afin de connaître leurs pratiques de mobilités, leurs fréquentations de diverses zones territoriales de Grand Poitiers ; l'analyse des déplacements piétons au sein de la zone piétonne du centre-ville en lien avec les fréquentations des parkings ; les comptages routiers et deux-roues, piétons ou encore l'enquête ménage déplacements.

L'EXPLOITATION DES DONNÉES ISSUES DES DIVERSES ÉTUDES



POURSUIVRE LE PLAN DE DÉPLACEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

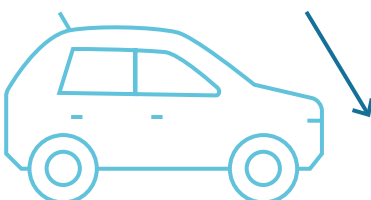
51. Limiter l'impact des déplacements domicile-travail

Dans cette optique, plusieurs actions sont envisagées : participer aux coûts des abonnements de transports en commun ; mettre en place un dispositif de découverte du réseau de bus Vitalis ; participer au coût des abonnements de location de vélos ; distribuer des kits d'accessoires aux cyclistes ; poursuite de l'équipement des différents lieux de travail en faveur du vélo ; mettre en place des ateliers de diagnostic et de conseil d'entretien pour les vélos ; communiquer sur le PDE et ses enjeux ; proposer du conseil

en mobilité ; mettre en place des animations en faveur du covoiturage qui soient mutualisées avec d'autres établissements.

52. Limiter l'impact des déplacements professionnels

L'objectif est ici de réduire de 30 % les consommations énergétiques liées aux flottes de véhicule afin de



Objectif **30%**
Réduction de
les consommations énergétiques
liées aux flottes de véhicule.

contribuer à la réduction de 30 % des consommations énergétiques des patrimoines de Grand Poitiers et des communes. Ce qui se traduit par plusieurs mesures pour limiter les déplacements ou encourager les moyens de déplacement alternatifs : favoriser les modes actifs et les transports collectifs ; convertir la flotte de véhicules vers l'électricité et le gaz ; faciliter l'accès aux titres de transport collectif pour les déplacements professionnels ; mettre une information déplacements mentionnée sur les convocations pour les formations ; étudier les conditions de mise en œuvre du télétravail et la faisabilité d'étendre les formations d'écoconduite aux agents volontaires ; faire connaître les offres de service favorisant les alternatives à la voiture ; sensibiliser sur les avantages et bienfaits des modes alternatifs à l'occasion d'événements ou d'actions de communication ou en mettant à disposition des outils d'aide à la décision.

ZOOM SUR

Vitalis, toujours plus de bus roulant au gaz

À la fin des années 1990, Grand Poitiers était pionnier dans l'utilisation du gaz naturel de ville, moins polluant en termes de gaz à effet de serre, pour faire rouler ses bus. En 2016, la collectivité a renforcé cette orientation en investissant 6 M€ pour acheter six bus au gaz naturel de ville. Chaque année une enveloppe est consacrée de l'ordre de 2 M€ pour renouveler le parc. À l'heure actuelle Vitalis dispose de 68 bus au gaz naturel de ville sur les 117 bus de sa flotte.

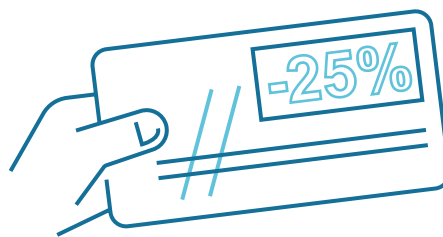
Dans le souhait de conforter la conversion de sa flotte de bus au gaz, une nouvelle station d'approvisionnement en gaz a vu le jour à Migné-Auxances qui permet de couvrir 90 % des besoins de la collectivité et qui permettra demain de valoriser le biogaz issu de la méthanisation.



Cap sur le Vélo : conforter l'utilisation du vélo

Depuis 1998, Grand Poitiers propose aux habitants un service de location et, depuis 2011, une offre importante de vélos à assistance électrique (VAE). Un choix pour répondre à un double objectif : inciter les habitants à se mettre ou remettre au vélo via un mode de déplacement adapté à la topographie de l'agglomération. À côté des 160 vélos standards, Grand Poitiers compte cette année 1 007 VAE. Ce qui classe Grand Poitiers comme la première agglomération en France à proposer ce type de service.

Face au succès et pour inciter les habitants des communes de Grand Poitiers à s'équiper d'un vélo à assistance électrique, la collectivité a lancé un dispositif d'aide à l'achat de VAE. Le « chèque VAE » donne droit à une réduction de 25 % chez des vendeurs conventionnés, pour un montant plafonné à 250 €. À ce jour, 850 chèques ont été distribués.



850 chèques VAE
distribués
à ce jour !

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN ESPACE

DÉVELOPPER

les **ÉCO-QUARTIERS**

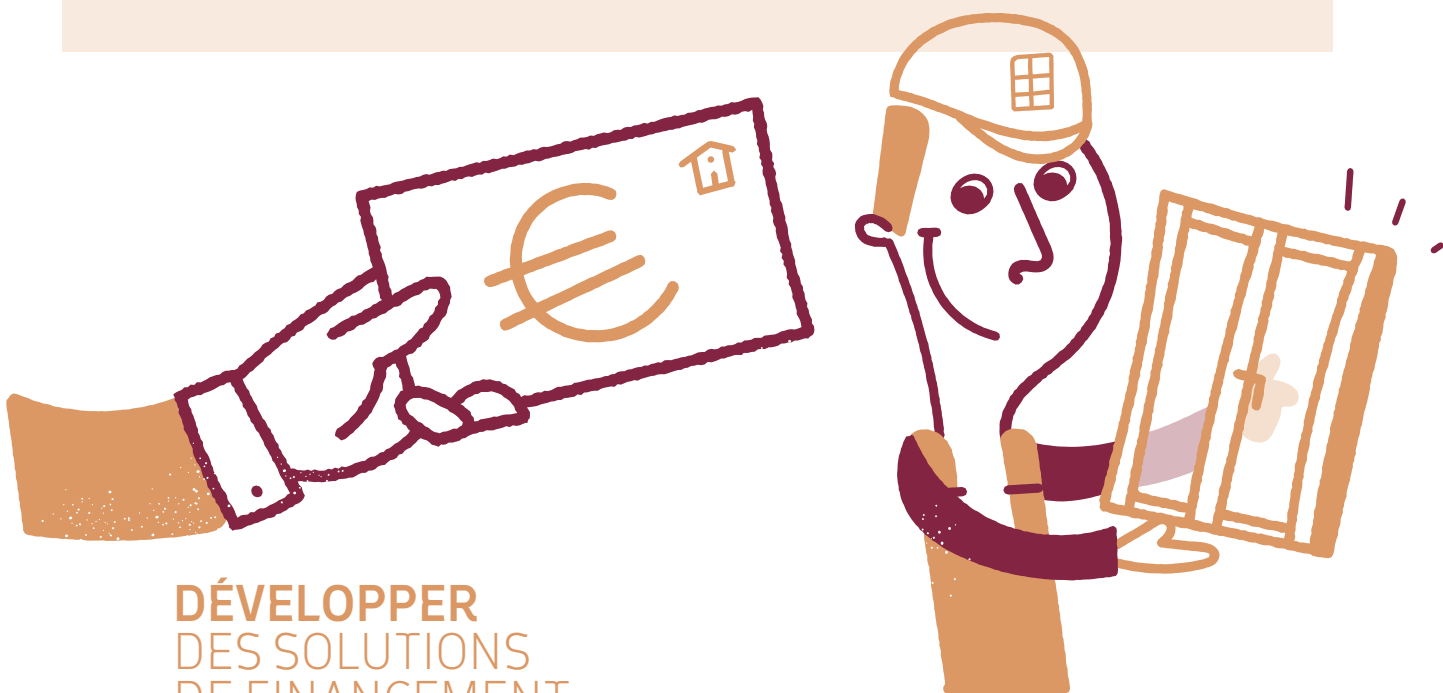


SOUTENIR
LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE
DE L'HABITAT
SOCIAL
& PRIVÉ

Objectif

2030

Réduire de 15 % les consommations d'énergie liées à l'habitat et améliorer la qualité de l'air



DÉVELOPPER
DES SOLUTIONS
DE FINANCEMENT
ADAPTÉES

MENER
DES OPÉRATIONS CIBLÉES
DE RÉNOVATION PAR
UN ACCOMPAGNEMENT
TECHNIQUE ET FINANCIER



CRÉER UN RÉSEAU
d'ACTEURS LOCAUX



L'ambition est de disposer d'un habitat sobre en énergie et favorisant les éco-matériaux. Le conseil pour la rénovation et la construction neuve, la poursuite des rénovations engagées par les bailleurs sociaux, l'accompagnement des projets, le renforcement des aides aux habitants ou encore le soutien aux opérations exemplaires et innovantes sont autant de mesures qui seront prises pour y répondre. Cette prise en compte des enjeux environnementaux s'accompagnera aussi de la lutte contre l'étalement urbain et l'imperméabilisation de sols qui doivent constituer des axes clairs dans les documents d'urbanisme.

53. Conforter les orientations énergétiques des documents d'urbanisme

Plusieurs axes d'interventions et pistes de réflexions sont envisagés allant dans le sens d'un

urbanisme durable, limitant les impacts du développement urbain sur les sols, les milieux et les consommations d'énergie. Première priorité : maintenir, actualiser ou intégrer dans l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur des orientations en matière : de modération de la consommation d'espace et

ENGAGER EN 2020
UNE RÉFLEXION SUR
L'ÉLABORATION D'UN
DOCUMENT UNIQUE
DE PLANIFICATION
INTERCOMMUNAL
COUVRANT
LES 40 COMMUNES

d'énergie ; de développement des énergies renouvelables mais aussi d'adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre de l'évaluation périodique des documents d'urbanisme, le souhait est aussi d'étudier la tendance actuelle en matière de consommation d'espace à l'échelle de l'ensemble du territoire et la mettre en perspective des objectifs attendus par les documents cadres (SRADET, SCOT du Seuil du Poitou...) et ceux propres au développement harmonieux et souhaité du territoire.

Autres priorités : engager en 2020 une réflexion sur l'élaboration d'un document unique de planification intercommunal couvrant les 40 communes, en substitution des documents actuellement en vigueur (en dehors du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Poitiers qui s'y substitue réglementairement) ; conforter les boisements du territoire et limiter les surfaces imperméabilisées, mais aussi privilégier les réhabilitations des bâtiments aux constructions neuves.



à une réduction de 15 % des consommations énergétiques du secteur résidentiel.

Le montant de l'accompagnement des projets pourra être ajusté en fonction de différents critères : diversité et la mixité sociale, amélioration du confort d'usage

des logements, approche globale loyers plus charges visant à contenir l'évolution du reste à charge des locataires, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, et amélioration des conditions d'accessibilité.

54. Poursuivre le renouvellement urbain

Dans le cadre de la convention NPNRU signée en 2017, poursuivre le renouvellement urbain du quartier des Couronneries (voir encadré).



Objectifs
Rénovation de 50 % du parc social
Rénovation de 25 % du parc privé

55. Développer les écoquartiers

Dans cette optique, l'objectif est de poursuivre le développement et l'accompagnement dans les démarches de labels (EcoQuartier, PALME, Quartiers à énergie positive et à faible impact carbone...) pour les différentes opérations en cours ou à venir dans les communes de Grand Poitiers.

Dans cette logique, le but est de contribuer à la qualité de vie des nouveaux habitants et usagers, à la biodiversité et à une dynamique de participation des habitants.

56. Soutenir la rénovation énergétique de l'habitat social

De façon à répondre à l'objectif de rénovation de 50 % du parc social à l'horizon 2030, soit 470 logements par an et de contribuer



Lisa Belluco
Vice-présidente de Grand Poitiers, Urbanisme, schéma de cohérence territoriale, foncier et gestion des risques

« Nous souhaitons conserver des espaces agricoles entre les pôles urbains »

« Adapter le territoire au changement climatique est un axe fort de la politique de Grand Poitiers. Cela passe naturellement par des choix urbanistiques, et le prochain Plan local d'urbanisme intercommunal prendra en compte les recommandations du PCAET. Nous souhaitons par exemple veiller à conserver des espaces agricoles entre les différents pôles urbains. Ces « respirations » aideront à lutter contre les effets d'îlots de chaleur et le ruissellement des eaux de pluie. La Collectivité dialogue avec les promoteurs et constructeurs pour les inciter dans leurs projets à désimperméabiliser les sols qui peuvent l'être, par exemple les zones de stationnement. D'autres axes importants concernent l'habitat ou encore l'implantation des énergies renouvelables, de type champs photovoltaïques et éoliennes. »



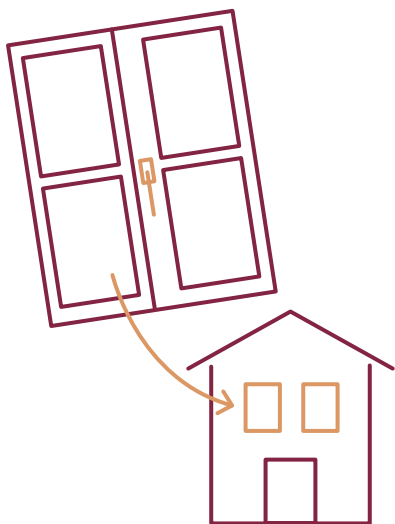
Sylvain Bertelot
Directeur d'un groupe d'insertion sociale

« Nous allons isoler les combles pour gagner en confort thermique »

« Ma femme et moi avons acheté il y a 15 ans une maison datant de 1978. C'est une maison de bonne facture, son état d'entretien est satisfaisant mais l'isolation peut être améliorée en optant pour des matériaux d'aujourd'hui. Nous nous sommes renseignés auprès de l'Espace info énergie. Le conseiller s'est déplacé chez nous pour établir un diagnostic qui nous a été très utile. Nous allons prioriser l'isolation des combles au-dessus des chambres, pour gagner en confort thermique dans ces pièces. Les travaux sont prévus cet hiver. Le conseiller nous a accompagnés pour le choix du matériau, qui sera de la ouate de cellulose et pour la compréhension des devis, en nous alertant sur les points de vigilance à avoir. Nous envisageons, dans un second temps, de changer les baies vitrées dont les performances énergétiques ne sont pas optimales. »

57. Massifier la rénovation énergétique de l'habitat privé

L'objectif est d'arriver à 1 130 logements rénovés par an afin de rénover 25 % du parc privé à l'horizon 2030. Pour y arriver, deux priorités. La première, structurer le réseau d'acteurs afin de coordonner les actions et de fluidifier le parcours du particulier, en s'appuyant sur les dispositifs existants (ACT'e, Espace Info Énergie, OPAH-RU, PIG...) et les acteurs (professionnels du bâtiment et de l'énergie) au sein d'un guichet unique. La deuxième, communiquer de manière cohérente sur une porte d'entrée unique, afin de rendre l'accompagnement simple et lisible pour le particulier, dans le but de massifier la rénovation énergétique des logements privés.



58. Développer des solutions de financement adaptées

Ce qui se traduira par la construction de modes de financement innovants permettant de faciliter le passage à l'acte ; par la pérennisation des taux préférentiels mis en place avec 3 banques partenaires et par la mise en place d'une avance remboursable basée sur les économies d'énergie.

59. Mener des opérations ciblées de rénovation par un accompagnement technique et financier

Concrètement cela passera par la mise en place d'une aide financière directe pour des travaux de rénovation spécifiques : isolation

des combles, remplacement des équipements de chauffage au fioul, conversion des équipements bois-énergie peu performants, ventilation, menuiseries. Cette aide sera basée sur la récupération des CEE (certificat d'économie d'énergie) à partir de 2021. Autre prérogative : renouveler la thermographie aérienne sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers début 2020.

60. Créer un réseau d'acteurs locaux

Ce réseau d'acteurs aura pour intérêt de coordonner l'offre d'animations sur le territoire en matière de maîtrise de l'énergie, avec Grand Poitiers comme chef de file, mais aussi d'améliorer la lisibilité, la diversification, la coordination et le ciblage de l'offre de sensibilisation sur le territoire.

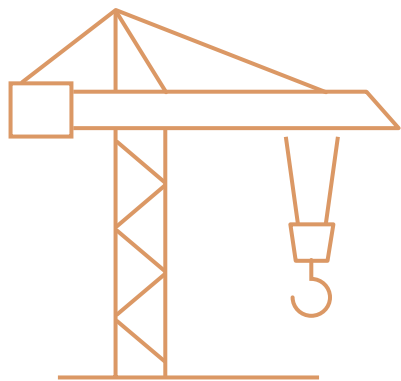
L'objectif sera de réunir le réseau deux fois par an afin de coordonner les actions et définir la répartition des rôles.



ZOOM SUR

Le quartier des Couronneries fait sa mue

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) signé en 2017, une enveloppe de 150 millions d'euros sera engagée dans le quartier des Couronneries de Poitiers pour la réhabilitation du quartier.



1900 logements jugés prioritaires seront réhabilités.

1900 logements jugés prioritaires seront réhabilités. Le bailleur social Ekidom prévoit notamment d'ici 2022, une rénovation thermique sur 950 logements. Objectifs : faire baisser les consommations d'énergie et amener l'ensemble de son parc à l'étiquette énergétique B. Rappelons qu'Ekidom a déjà procédé à des travaux de réhabilitation thermique sur 555 logements dans le quartier.

Cette opération s'accompagnera également de la démolition de 234 logements, dont le foyer jeunes travailleurs, avec la reconstruction de logements locatifs et de places pour la résidence jeunes actifs répondant aux nouvelles normes environnementales. Les groupes scolaires du quartier ont ou vont également faire l'objet de travaux de rénovation énergétique et les espaces publics vont être réaménagés avec la création de cheminements doux reliant les différents pôles du quartier.

Espace Info Energie : accompagner des habitants à la rénovation énergétique de leur logement

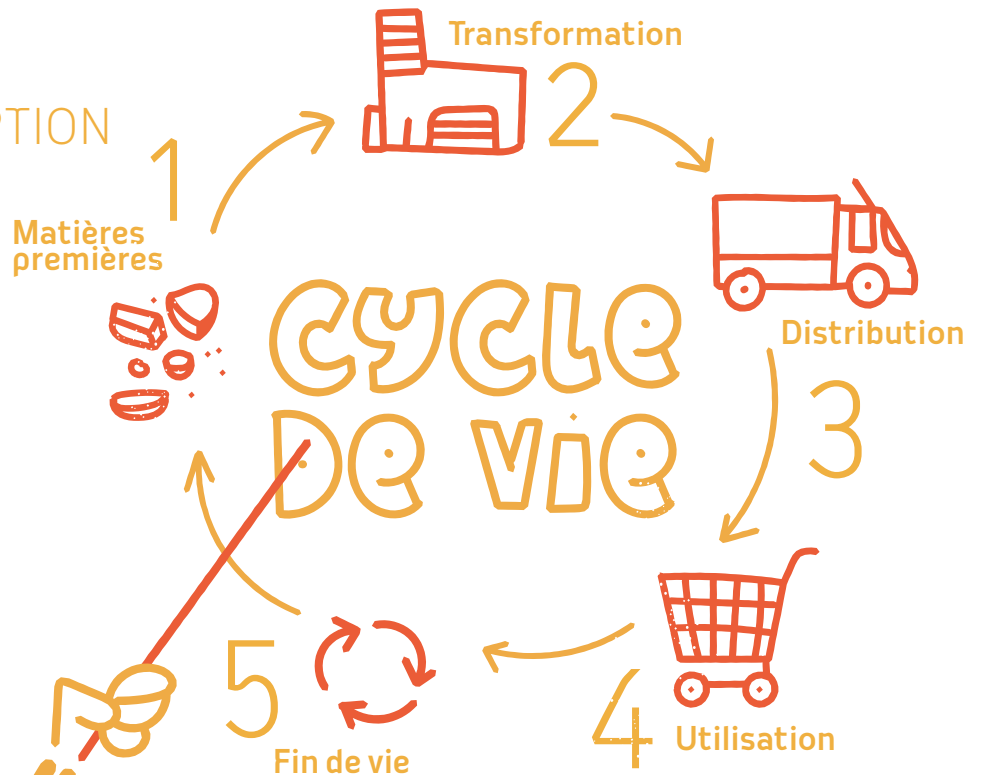
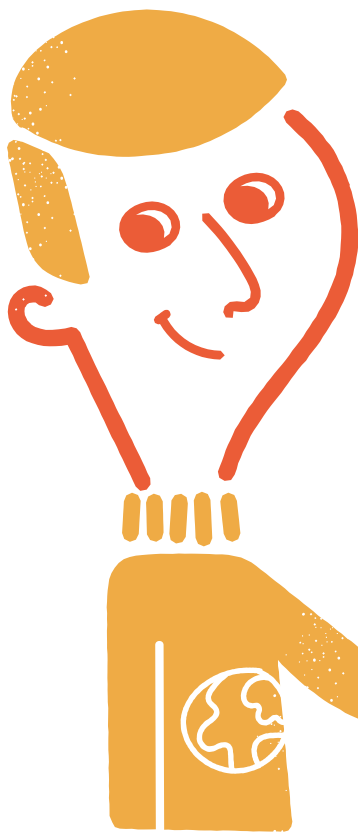
Avec son Espace Info Energie, Grand Poitiers conseille les particuliers à réduire leur facture énergétique en les informant sur les différentes aides possibles à l'isolation des bâtiments ou sur les énergies renouvelables. Pour ceux qui souhaitent engager des travaux de rénovation, Grand Poitiers dispose d'une plateforme de rénovation énergétique destinée à l'habitat privé, ACT'e.

L'objectif de la plateforme est de proposer un accompagnement personnalisé, gratuit, neutre et objectif dans toutes les étapes de leur projet de rénovation : information des différentes aides possibles ; diagnostic préalable aux travaux avec visites à domicile ; choix des prestataires ; analyse des devis ; suivi des travaux et visite après la réalisation des travaux. Le but visé : réduire de 25 % les consommations d'énergie par logement et d'atteindre si possible la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation).



RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

DÉVELOPPER
L'ÉCO-CONCEPTION



SENSIBILISER

ET INFORMER
LES ACTEURS
ET LES MÉNAGES



Objectif

2030

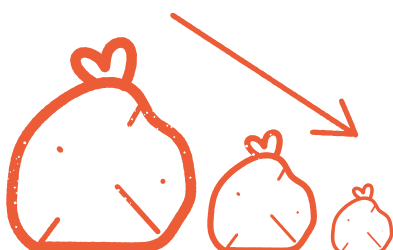
Réduire la production de déchets ménagers et améliorer leur valorisation



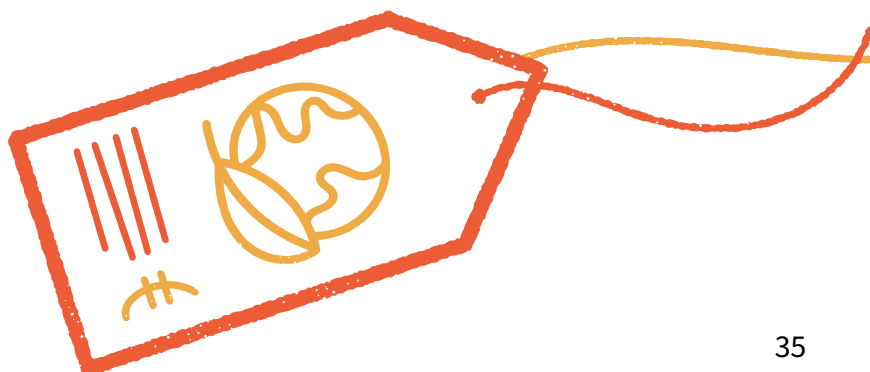
OPTIMISER
LES PERFORMANCES
DE COLLECTE
DES EMBALLAGES
ET DES JOURNAUX

RÉDUIRE

LES DÉCHETS:
DES AIDES AU BROYAGE
ET AU COMPOSTAGE



CONSTITUER
UNE CENTRALE D'ACHAT
ÉCO-RESPONSABLE





La prévention des déchets permet de concilier bénéfices économiques et protection de l'environnement. Aussi Grand Poitiers souhaite renforcer sa politique en matière de prévention et valorisation des déchets par l'optimisation de la collecte en accroissant ses actions de réduction de déchets et en encourageant l'économie circulaire et l'écologie industrielle.

61. Animer une gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire

Par l'implication des acteurs du territoire dans l'action autour de la réduction des déchets.

62. Articuler la démarche avec

les autres politiques du territoire

En prenant en compte les enjeux liés au climat, à l'énergie, à la santé... dans les politiques de prévention des déchets.

63. Animer l'éco-exemplarité

En sensibilisant le grand public, les agents de la collectivité et donner

l'exemple afin de montrer l'implication de la collectivité.

ACCROÎTRE SES
ACTIONS DE RÉDUCTION
DE DÉCHETS ET
ENCOURAGER
L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE
ET L'ÉCOLOGIE
INDUSTRIELLE

64. Sensibiliser au développement de l'éco-conception sur le territoire

Objectif: diminuer les quantités de déchets générés et faciliter la valorisation des déchets en fin de vie du produit.



65. Accompagner le développement de projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) et d'économie de la fonctionnalité sur le territoire

En faisant évoluer le modèle économique des entreprises pour inciter les échanges de matières et limiter la production de déchets.

66. Continuer à sensibiliser et informer les ménages et autres acteurs sur les actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource

En sensibilisant sur les pratiques alternatives permettant de réduire les déchets comme la mise en place d'un dispositif de récupération et de valorisation des mégots de cigarettes ou encore l'acquisition de poules pour les ménages (réduction des déchets alimentaires et production locale d'œufs).

67. Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire

En rendant plus visibles les opportunités de réemploi en œuvre sur le territoire et en développant de nouvelles.



68. Accompagner la prévention et le déploiement du tri à la source des biodéchets

En faisant en sorte que la collectivité soit pro-active sur la prévention en amont de la production des déchets végétaux et l'évitement du gaspillage alimentaire.

69. Optimiser les performances de collecte des emballages et des journaux

Par la diminution des refus de tri ; l'harmonisation de l'extension des consignes de tri sur le territoire et l'élaboration d'un plan de communication prévention/tri/propreté (respect de l'espace public).



« Promouvoir l'économie circulaire pour passer d'une mode, à un mode de vie »



Gérald Blanchard
Vice-président de Grand Poitiers, Gestion des déchets et de l'économie circulaire

« On sait aujourd'hui que le "meilleur" déchet, c'est celui qu'on n'a pas produit, car tout déchet demande à être collecté, puis retraité. Diminuer notre production de déchets est donc essentiel. Collectivités, industriels, particuliers... avons tous la responsabilité d'agir dans ce sens. D'abord, il nous faut promouvoir l'économie circulaire qui offre une seconde vie aux objets, pour passer d'une mode, à un mode de vie. Concernant les biodéchets, nous avons l'objectif de généraliser le compostage à titre individuel ou collectif. Ainsi notre Collectivité souhaite

accentuer la valorisation des déchets qui peuvent l'être. L'unité de valorisation énergétique qui alimente le chauffage urbain grâce aux ordures ménagères est un exemple vertueux. Autre objectif, mettre aux normes les déchetteries, nous pourrions alors trier et valoriser plus, et mieux. »

70. Améliorer les performances de valorisation énergétique par rapport à l'enfouissement

En respectant les objectifs de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte LTECV et en permettant une meilleure indépendance énergétique.

71. Échanger avec les distributeurs de matériaux de construction et acteurs privés concernant l'obligation de reprise des déchets introduite par la loi de Transition énergétique

Par un accompagnement des professionnels dans l'optimisation de la collecte de leurs déchets afin de limiter les impacts environnementaux et économiques liés à la logistique déchets.

72. Accompagner au développement des filières de valorisation de flux actuellement non triés sur les déchetteries

Dans le but d'augmenter les taux de valorisation des déchets collectés par les déchetteries publiques.



73. Instaurer des modes de financement corrélés au coût du Service Public de Gestion des Déchets

Ce qui passera par la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative.



74. Accompagner les acteurs économiques dans la transition vers l'économie circulaire

Pour leur permettre de faire des économies, de gagner en rentabilité et de réduire leurs impacts environnementaux à court terme.

75. Constituer une centrale d'achat éco-responsable

Avec un triple objectif : satisfaire les utilisateurs et les adhérents, renforcer l'efficacité économique des achats, et leur qualité technique, environnementale et sociétale et sécuriser et professionnaliser les marchés publics.



Delphine Tretsch
Permacultrice et
gérante d'API'zone
(accompagnement
des salariés dans la
création d'un potager
sur le lieu de travail)

« Le Défi Zéro Déchet Vert a été une expérience très enrichissante »

« J'ai participé en 2019 au premier Défi Zéro Déchet Vert qui réunissait professionnels et particuliers. Cela a été un échange très enrichissant sur l'environnement et la connexion à la nature. Nous avons eu la visite d'intervenants passionnants, notamment l'association Compost'Âge et aussi Denis Pépin, spécialiste compostage et paillage. Le jardin au naturel transforme et valorise sur place la totalité de ses déchets verts. Le compost, le broyat de branches coupées ou le foin issu de la tonte viennent amender le sol au pied des plantations. Autre exemple, le bois mort est valorisé dans la construction d'une haie sèche, qui accueillera des insectes auxiliaires et dont le carbone stocké sera rendu au sol. Le Défi Zéro Déchet Vert est imprégné de cette vision permacole, qui est en train d'essaimer dans le monde entier. »

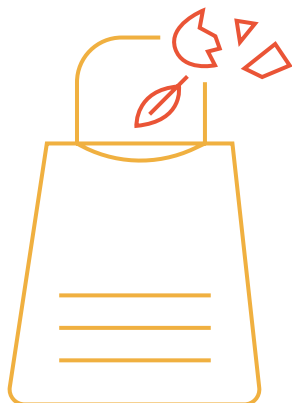
ZOOM SUR

Réduction des déchets : des aides au broyage et au compostage

Pour réduire l'acheminement des déchets verts en déchetterie, qui représente 40 % des apports, Grand Poitiers soutient financièrement les habitants souhaitant bénéficier d'un dispositif d'aide au broyage. Il en est de même pour le compostage, solution simple et naturelle pour réduire la production des déchets ménagers (environ de 30 %).

15€

offerts pour
l'achat d'un
composteur



Pour le broyage Grand Poitiers rembourse 45 € pour la location ou la prestation par un professionnel. La collectivité encourage aussi l'achat collectif de broyeurs. Dans ce cas, chacun des foyers reçoit 45 €, ce qui peut couvrir une bonne partie du co-investissement.

Concernant le compostage, la collectivité apporte aussi son soutien financier à hauteur de 15 € pour l'achat d'un composteur pour ceux qui ont un jardin, ou d'un lombricomposteur pour les personnes habitant en appartement.

Grand Poitiers accompagne les entreprises à la réduction et au tri des déchets

Dans le cadre de son programme de réduction des déchets, Grand Poitiers accompagne les entreprises au travers d'actions avec un triple objectif : leur permettre de réaliser des économies (transport, traitement, stockage...), de préserver les ressources naturelles et de réduire les nuisances sur l'environnement.

Ces actions sont de plusieurs ordres :

L'optimisation des déchets : en fonction des besoins des entreprises des moyens peuvent être engagés : volumes des bacs, fréquences de collecte... Des visuels reprenant les consignes de tri sont également à leur disposition pour rappeler aux personnels les bons gestes à appliquer.

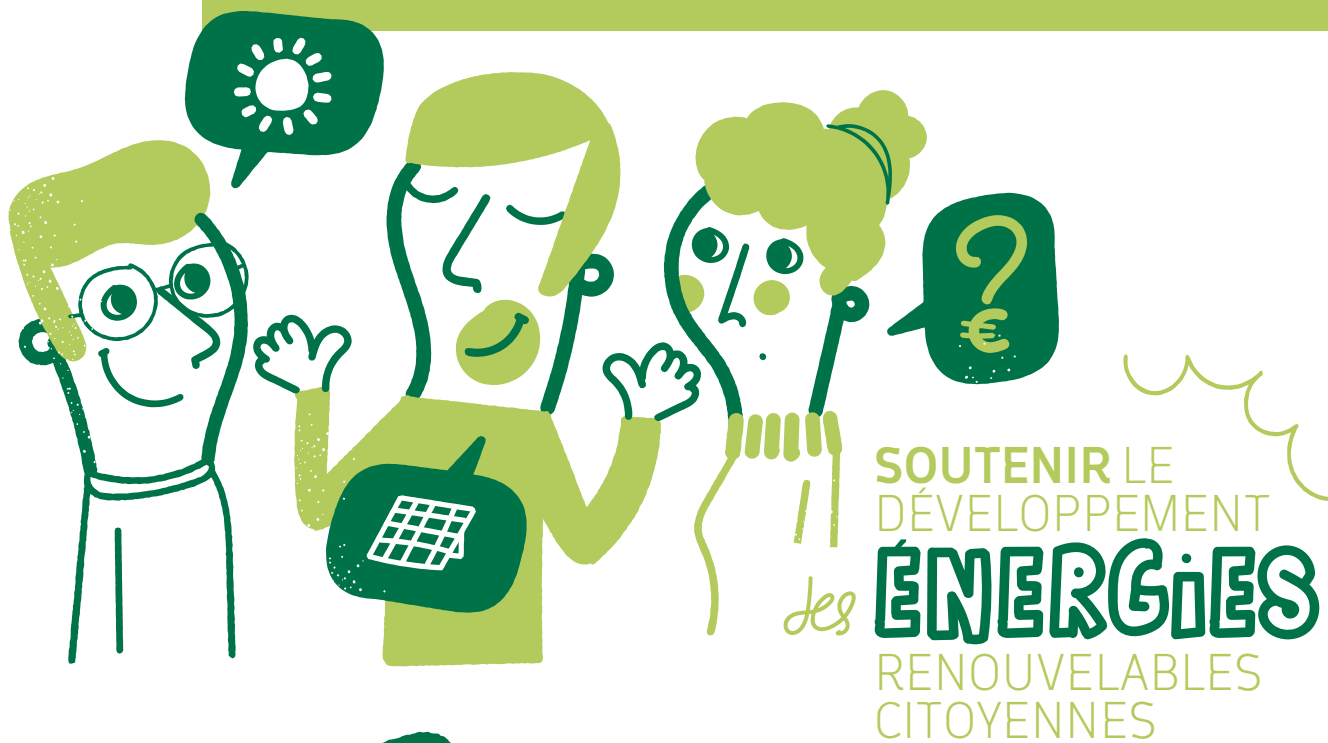
La valorisation des déchets : les restes alimentaires et les déchets verts. Pour les premiers, tous les établissements disposant d'un restaurant, d'une cantine ou d'une salle de repos peuvent valoriser leurs restes alimentaires par compostage. Grand Poitiers finance une étude de faisabilité et 50 % de l'accompagnement de 6 à 12 mois. Pour ce qui est des déchets verts, les entreprises ont la possibilité de participer au « défi zéro déchet » pour découvrir les gestes simples à leur valorisation.

Pour les autres déchets produits au sein de l'établissement, Grand Poitiers peut proposer un accompagnement technique et/ou des conseils pour les réduire.

La sensibilisation des salariés. Grand Poitiers organise des ateliers de sensibilisation personnalisés ainsi que des visites du centre de tri et de la Recyclerie.



DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Objectif

2030

Atteindre 38 % de la consommation d'énergie couverte par les énergies renouvelables (8 % en 2015)



DÉVELOPPER

L'HYDROÉLECTRICITÉ,
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
THERMIQUES, LA MÉTHANISATION,
LES RÉSEAUX DE CHALEUR



Avec un objectif de produire en 2030 quatre fois plus d'énergie renouvelable qu'en 2015, toutes les sources d'énergie devront être exploitées et tous les acteurs du territoire, collectivités, habitants, exploitants agricoles, entreprises tertiaires, industries, devront agir dans ce sens. Afin de multiplier les projets et bénéficier de retombées économiques locales, l'accompagnement et le financement participatif par les collectivités et les citoyens seront encouragés.

76. Construire une société dédiée à la maîtrise de l'énergie et à la production d'énergies renouvelables

L'objectif est de favoriser la participation financière de Grand

Poitiers et des acteurs publics locaux dans les opérations de transition énergétique (comme les parcs éoliens et photovoltaïques), en partenariat avec les banques et les professionnels de l'énergie. Cet investissement leur permettra de participer à la gouvernance des projets en orientant les décisions, et d'améliorer les retombées économiques pour le territoire.



77. Soutenir le développement des énergies renouvelables citoyennes

En favorisant l'implication des citoyens dans le développement et la mise en œuvre d'opérations collectives : financement participatif, projets citoyens, autoconsommation collective.

78. Coordonner le développement des parcs éoliens et photovoltaïques

Ce qui passera par la rédaction d'une charte pour cadrer le développement des grands projets de production d'énergie renouvelable électrique. Objectif : faciliter le déploiement de 50 éoliennes supplémentaires sur le territoire et 300 ha de centrales photovoltaïques au sol d'ici 2030.

79. Développer les installations photovoltaïques diffuses

Par la mise à disposition des habitants et acteurs du cadastre solaire (voir encadré) et ainsi faciliter le déploiement de 15 000 installations photovoltaïques en toiture.

« 100 % des rénovations de la Collectivité intègrent les énergies renouvelables »



Robert Rochaud
Vice-président de Grand Poitiers,
Finances et commande publique

« Aujourd'hui, 100 % des rénovations d'un bâtiment de la Collectivité intègrent le passage aux énergies renouvelables, en particulier la biomasse. Une baisse drastique de la consommation d'énergie est également recherchée, sans rogner sur le confort. Parallèlement, les toits des bâtiments recevront une installation photovoltaïque, chaque fois qu'il est possible. Des projets émergent concernant d'autres surfaces non valorisables, comme l'ancienne décharge de Chardonchamp qui pourrait accueillir une centrale photovoltaïque. Toujours dans ce domaine, Grand Poitiers étudie la faisabilité de mettre des toits à la disposition d'associations de citoyens qui souhaiteraient investir dans la transition énergétique. Autre sujet, nous lançons un appel à projets auprès des communes de Grand Poitiers qui verraient l'intérêt de développer un réseau de chaleur en raccordant leurs équipements. »

80. Développer l'hydroélectricité

Objectif

Atteindre une production annuelle de

6 GWH

En mettant en œuvre et en accompagnant des projets de réhabilitations hydroélectriques. Sites envisagés : ancienne scierie Tison (Poitiers), ancien moulin de Chasseigne (Poitiers), ancienne usine hydroélectrique de l'Essart (Poitiers/Buxerolles), moulin d'Anguitard (Chasseneuil-du-Poitou), ancienne filature (Ligugé). Objectif : atteindre une production annuelle de 6 GWh d'ici 2030.

HYDROÉLECTRICITÉ
ÉNERGIES
RENOUVELABLES
MÉTHANISATION

81. Développer les énergies renouvelables thermiques : bois, géothermie, solaire thermique

Objectif

Atteindre une production annuelle de

853 GWH

En mettant en place une animation technique locale pour accompagner les projets de production d'énergies renouvelables thermiques (identification des projets, coordination de l'accompagnement). Celle-ci devra être formalisée et pérennisée au moyen d'un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques. Objectif : produire annuellement de 853 GWh grâce au bois-énergie, au solaire thermique, à la géothermie, et à la récupération de chaleur fatale.



« La méthanisation, un circuit vertueux »



Cédric Abonneau
de l'exploitation agricole SCEA Abonneau

« Je me suis engagé dans le projet de l'unité de méthanisation agricole collective de Migné-Auxances (Migné-Biométhane) avec une double logique. La première est économique, car d'un point de vue financier c'est intéressant pour nous en tant qu'agriculteur d'avoir des rendements assurés sur le long terme. La seconde est environnementale. C'est à la fois une réponse aux besoins en énergie renouvelable pour Grand Poitiers avec derrière un souci de réduction des gaz à effet de serre et une opportunité pour nous. Car, à partir de nos couverts intermédiaires, qui sont introduits dans l'unité de méthanisation, nous récupérons du digestat utilisable comme engrais naturel. Nous avons donc moins recours aux engrais chimiques, ce qui est là aussi intéressant financièrement et mieux pour l'environnement. C'est en quelque sorte un circuit vertueux. »



82. Développer la méthanisation

Objectif

Atteindre une production annuelle de

38 GWh

En identifiant les potentiels de développement de la méthanisation et en accompagnant les porteurs de projets. Autre priorité : favoriser l'acceptabilité des projets. Objectif : exploiter d'ici 2030 le potentiel de production de biogaz estimé à 38 GWh (cette estimation pourrait être revue à la hausse selon les données actualisées).

83. Développer les réseaux de chaleur

Par la densification et l'extension du réseau de chaleur des Couronneries et sa connexion avec les réseaux proches (voir encadré). Parmi les zones d'intérêt identifiées pour l'extension du réseau : Bel Air et le centre-ville de Poitiers. Objectif : augmenter de 87 à 144 les GWh distribués par le réseau de chaleur des Couronneries, dont 70 % d'énergies renouvelables et de récupération.

Objectif

Augmenter de

87 à 144 GWh

distribués par le réseau de chaleur des Couronneries



ZOOM SUR

Cadastre solaire : encourager le développement des installations photovoltaïques sur les toitures



Grand Poitiers dispose d'un cadastre solaire. Il s'agit d'une application numérique qui permet aux habitants de connaître le potentiel énergétique de leur toiture.

Le principe est simple: il suffit d'indiquer son adresse postale pour voir apparaître la toiture de son domicile, connaître son potentiel énergétique et la rentabilité économique d'une installation de panneaux photovoltaïques. En effet, l'application donne toutes les estimations économiques sur 20 ans: coût de l'installation, revenus générés par la revente de l'électricité, économies réalisées en cas

d'autoconsommation. La production énergétique en kWh est également indiquée avec son équivalent en CO₂ économisé.

Il est aussi possible d'estimer la rentabilité de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude, en fonction du nombre d'occupants et de l'utilisation ou non d'un chauffe-eau électrique. Autre fonctionnalité du cadastre solaire, la possibilité de faire une simulation avec emprunt.

Développer les réseaux de chaleur

Avec 32 km de canalisation qui fournit 12 300 équivalents logements et produit une énergie à 70 % renouvelable, le réseau de chaleur de Grand Poitiers, créé dès 1967, est aujourd'hui le plus grand de Nouvelle-Aquitaine. Au fil des années, plusieurs sources d'énergies vertes ont complété ce réseau: raccordement à l'usine d'incinération de Saint-Éloi en 1984, construction d'une chaufferie biomasse en 2010.

En 2020, le réseau s'est élargi avec la mise en service d'une nouvelle chaufferie paille dans le quartier du Dolmen.

Ainsi, outre Poitiers, dont des gros équipements ont été raccordés comme la piscine de la Ganterie, des lycées, les Archives Départementales, le CHU ou encore le Parc des Expositions, plusieurs communes de Grand Poitiers ont profité de cette extension, notamment Buxerolles et Saint-Benoît.

Le souhait serait de poursuivre cette densification en créant de nouveaux réseaux et en se raccordant avec les réseaux proches.

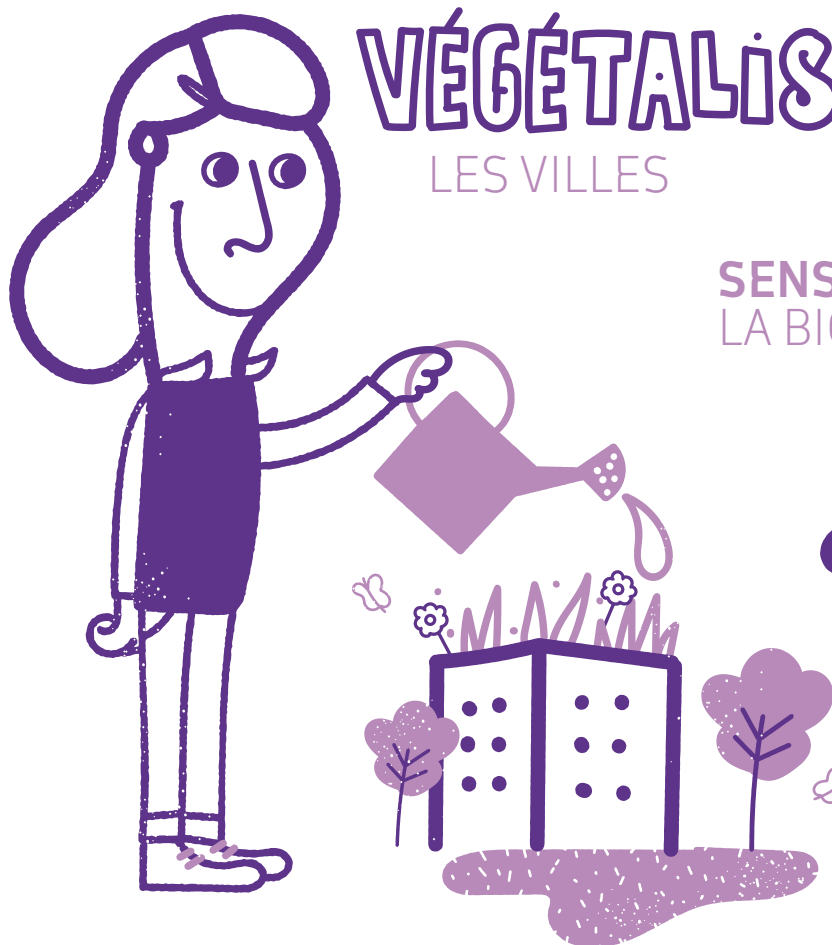
Le réseau de chaleur
de Grand Poitiers
produit une énergie à **70%**
renouvelable !



ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

VÉGÉTALISER

LES VILLES



SENSIBILISER À
LA BIODIVERSITÉ



LUTTER CONTRE
LES ESPÈCES
ENVAHISSANTES



Objectif

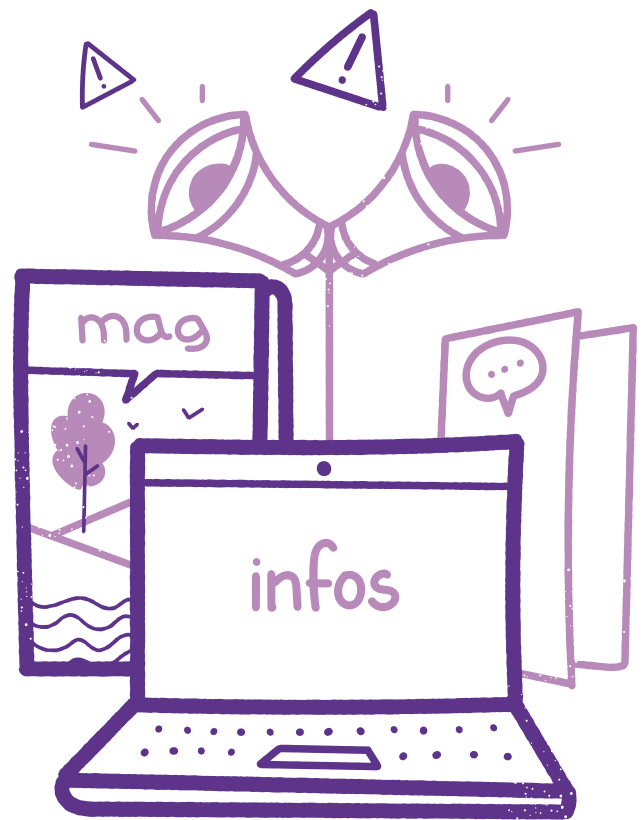
2030

Intégrer l'anticipation du changement climatique dans les infrastructures et les organisations

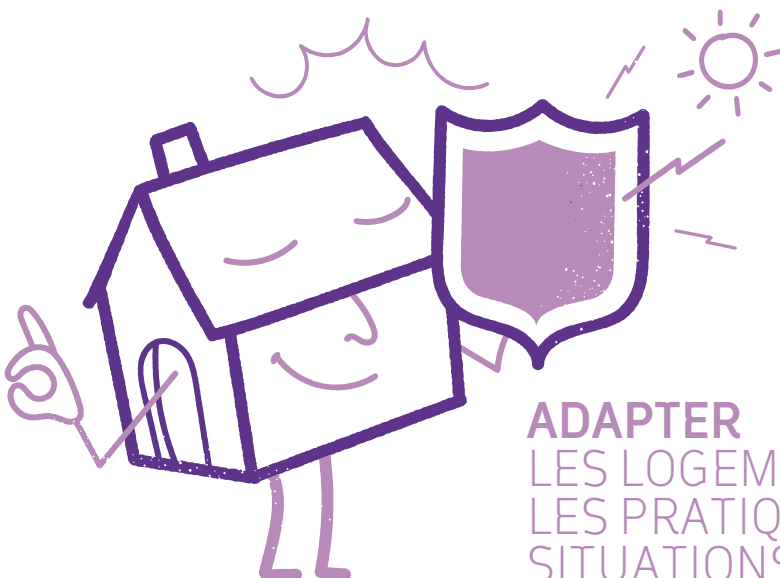


ÉCONOMISER ET
PROMOUVOIR
L'UTILISATION DE

l'**EAU
POTABLE**



PRÉVENIR
LES RISQUES LIÉS
AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
(INONDATIONS,
SANTÉ...)



ADAPTER
LES LOGEMENTS ET
LES PRATIQUES AUX
SITUATIONS DE CANICULE



Les effets du changement climatique se font déjà sentir sur notre territoire avec des hausses de températures et la baisse des précipitations en eau conjuguées à des événements soudains et violents. En cas d'accentuation de ces phénomènes, les conséquences pourraient être importantes : inondations, mouvements de terrain, augmentation de la pollution, impacts sur la biodiversité... Il est donc essentiel que le territoire anticipe et s'adapte aux conséquences du changement climatique pour préserver la ressource en eau, les écosystèmes et la biodiversité et diminuer l'exposition aux risques des populations et des biens.

84. Végétaliser les villes

Cette végétalisation des villes doit se faire en veillant au partage des responsabilités entre public et privé (espaces verts, forêts, agriculture urbaine, jardins particuliers), afin de limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain mais aussi pour préserver

la biodiversité et les continuités écologiques et contribuer à la qualité de l'air.

85. Animer la réappropriation des vallées et zones humides

Par la construction et la mise en œuvre d'un modèle économique viable permettant de maintenir ou renforcer l'intérêt environnemental des vallées et zones humides : intérêt bioclimatique (réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain), régulation des crues, préservation de la biodiversité et des paysages, production hydroélectrique.



« Préserver les ressources en eau, en qualité et en quantité »



Laurent Lucaud
Vice-président de
Grand Poitiers, Eau,
assainissement et
grand cycle de l'eau

« Le dérèglement climatique bouleverse nos écosystèmes et cela se traduit concrètement sur notre territoire par des déficits hydriques et des épisodes récurrents avec de très fortes précipitations. Aussi, Grand Poitiers a pris des mesures et va continuer à investir pour assurer la préservation de l'eau en termes de qualité et de quantité. Vis-à-vis de la qualité, des mesures ont été engagées pour protéger les points de captage et tout un travail est mené avec le secteur agricole pour envisager le développement de cultures à faible risque de transfert de nitrate ou de produits phytosanitaires. Des investissements sont également prévus à la station d'épuration de la Folie pour continuer à assurer une qualité optimale de rejets dans la nature des eaux traitées mais aussi faire que les boues produites deviennent une ressource exploitable par le réseau de chaleur. En matière de quantité, Grand Poitiers a engagé dès 2015, un important programme pour réduire les fuites d'eau potable, ce qui a permis d'éviter des pertes énormes, de près de 1 million de m³ chaque année. Les efforts vont se poursuivre pour maintenir un réseau de canalisation optimum afin de préserver la ressource. »

86. Sensibiliser à la biodiversité

En renforçant l'action de Grand Poitiers en matière de sensibilisation et de communication, afin de préserver la biodiversité dans un contexte de vulnérabilité croissante.

87. Lutter contre les espèces envahissantes

En poursuivant la lutte contre la prolifération, aggravée par le changement climatique, d'espèces exotiques végétales ou animales néfastes pour les écosystèmes (voir encadré).

88. Installer un pollinarium sentinelle

Afin de détecter en temps réel les périodes de pollinisation présentant un risque allergisant, le souhait est de planter des espèces allergènes sur un site circonscrit et mettre en œuvre un dispositif de suivi.



89. Accompagner les agriculteurs dans l'évolution des pratiques face au changement climatique

Autour de plusieurs priorités : aider les agriculteurs dans l'évolution des pratiques afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'eau et de renforcer la résilience des cultures vis-à-vis du changement climatique ; soutenir les organisations agricoles (Chambre d'agriculture, Vienne Agro Bio, DREAL...) qui agissent dans ce domaine et développer les moyens d'accompagnement, en lien avec le

programme ReSources, le SAGE Clain, le Projet alimentaire territorial.

90. Protéger les points de captage pour l'alimentation en eau potable

En poursuivant le déploiement du programme Re-Sources sur le territoire de Grand Poitiers (voir encadré).

91. Promouvoir l'utilisation de l'eau potable

Avec la mise à disposition de fontaines d'eau potable en ville, notamment dans les endroits clés (parcs, bibliothèques, maisons de quartier...).



92. Soutenir les économies d'eau

Dans cette optique plusieurs approches : poursuivre la recherche de fuites sur le réseau d'alimentation en eau potable ; réduire les consommations d'eau dans l'entretien des espaces verts et des terrains de sport ; déployer les solutions de récupération d'eau sur les toitures des bâtiments publics et soutenir financièrement l'installation de bacs récupérateurs d'eau, en fonction de la typologie des bâtiments et de l'usage de l'eau.

93. Accompagner l'adaptation des logements

En intégrant la notion d'adaptation au changement climatique dans l'activité de l'Espace Info Energie de Grand Poitiers par : la formation des conseillers Info Energie aux notions d'adaptation au changement climatique et la prise en compte, dans le quiz « Questions pour un champion de l'énergie », de la notion d'adaptation au changement climatique. La question de l'autonomie énergétique en cas de crise pourra également être abordée, en évitant les antagonismes avec l'enjeu de qualité de l'air sur le développement du chauffage au bois.

94. Adapter les horaires et les lieux en période de canicule

En harmonisant les cycles temporels et l'usage des lieux en fonction des circonstances climatiques, afin de limiter le risque sanitaire en période de canicule. Dans ce cadre, plusieurs

actions doivent être menées :

- Inciter à l'adaptation des horaires pour éviter les activités durant les fortes chaleurs.
- Identifier les plans canicules des différents CCAS sur le territoire et mettre en relation les acteurs afin d'harmoniser et d'optimiser les pratiques, notamment dans le recensement et l'accompagnement des personnes sensibles.
- Cartographier les espaces climatisés ou frais susceptibles de recevoir du public et diffuser l'information vers les personnes sensibles.
- Et enfin, réaliser un planning avec les congés des secouristes et des policiers pour pouvoir constituer des binômes plus facilement.

95. Diffuser les démarches de prévention des risques

Autour de plusieurs priorités :

- Informer (formations, sites internet, plaquettes, bulletins municipaux et communautaires...) les élus et les habitants sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).
- Prévoir les moyens de communication dégradés en cas de crise (par exemple, informations sur affichage libre par quartier concernant les moyens techniques nécessaires ou à disposition, mise à contribution des agents).
- Poursuivre le balisage des repères de crues sur la base du recensement effectué par Grand Poitiers.

- Développer une carte interactive sur les niveaux des crues et adapter les plans de circulation en fonction de cet outil.

96. Anticiper l'impact des inondations sur le plan de circulation

Cette anticipation doit se faire à plusieurs niveaux :

- Organiser la modification automatique des plans de circulation sur la voirie en fonction de la cartographie des niveaux de crues.
 - Diffuser la démarche vers Vitalis (réseau de transports en commun de Grand Poitiers) afin de faciliter la mise en place de plans de circulation alternatifs des bus, ainsi que vers la SNCF.
 - Étudier la mutualisation des moyens logistiques face aux inondations entre Grand Poitiers et les communes.
 - Interroger les conditions de continuité du service public (établissements scolaires, infrastructures de transport et de stationnement) et prévoir les moyens d'information de la population.
- Des simulations pourraient être envisagées par la réalisation d'un simulateur qui ferait varier les niveaux d'eau en direct.

RÉALISATION
D'UN SIMULATEUR
QUI FERAIT VARIER
LES NIVEAUX
D'EAU EN DIRECT



Lucie Texier
Chargée d'études,
Vienne Nature

« Prendre en compte la biodiversité tout en faisant des économies d'énergie »

« Dans le cadre d'un appel à projet régional « Continuités écologiques et biodiversité nocturne » nous accompagnons les communes afin de réfléchir ensemble à la réduction de l'impact de la lumière artificielle nocturne sur la biodiversité. Il faut savoir qu'elle a un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivant la nuit. En outre, elle entraîne des modifications de comportements sur la reproduction ou l'alimentation pouvant engendrer la disparition de certaines espèces. L'objectif est de travailler conjointement pour trouver les meilleures solutions, soit la diminution de la luminosité, soit l'extinction. Outre l'intérêt sur la biodiversité, cette démarche a un impact important sur les économies d'énergies. Des mesures qui nécessitent toutefois de sensibiliser la population, ce que nous faisons auprès du grand public et dans les écoles. »

ZOOM SUR

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes



Les espèces exotiques envahissantes, dont le développement s'accroît avec les changements climatiques, sont une cause importante de la perte de biodiversité car elles se développent au détriment des espèces locales et peuvent même présenter des dangers directs pour l'homme. Des campagnes d'arrachage sont organisées très régulièrement, concentrées essentiellement sur trois espèces de plantes :

- La jussie qui se propage le long des cours d'eau par bouturage jusqu'à asphyxie de toute vie.

- La renouée du Japon qui a une capacité à se reproduire et à éliminer ses concurrents par la sécrétion de substances au niveau de ses racines et par son feuillage dense empêchant tout développement d'autres végétaux.

- La berce du Caucase, plante vivace géante de 2 m à 5 m de haut, qui, outre le fait de créer des graves brûlures et cloques à son contact, contribue à l'érosion des sols mis à nu en hiver le long des cours d'eau.

D'autres espèces de végétaux comme l'ailanthe ou le raisin d'Amérique font l'objet d'une surveillance accrue.

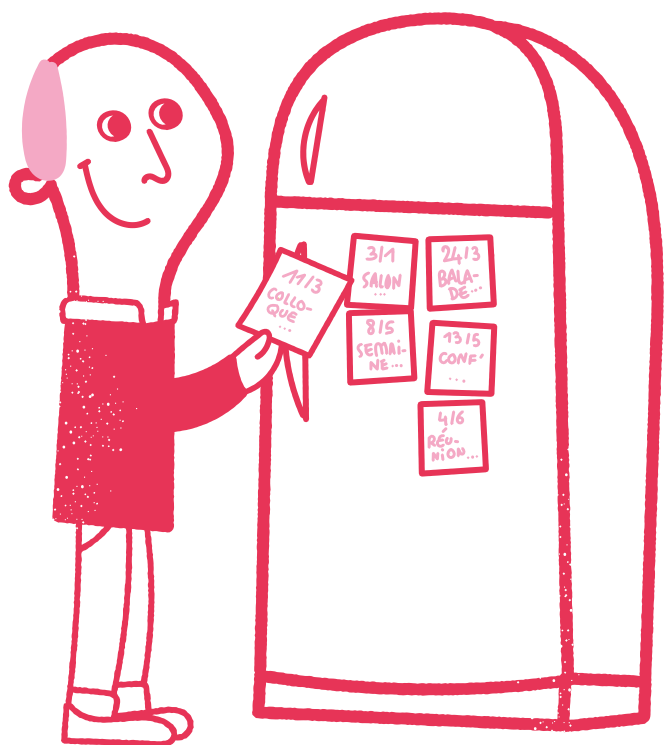
Protéger les points de captages d'eau potable

Dans la continuité du contrat territorial « Re-sources » signé sur le bassin de Fleury, Sarzec et La Varenne par Grand Poitiers, l'État, l'Agence de l'eau et 18 partenaires (organismes agricoles, collectivités...), l'objectif est de poursuivre le déploiement de ce programme sur l'ensemble du territoire. Objectif : améliorer la qualité de l'eau sur les points de captage.

Les actions mises en œuvre ont pour but d'accompagner les agriculteurs, les communes et les habitants des bassins d'alimentation des captages dans un souci de préservation de la qualité de la ressource en eau. Exemples d'actions : protéger les secteurs sensibles pour limiter les transferts rapides de nitrates et produits phytosanitaires, développer des cultures à faibles risques de transferts, favoriser l'installation d'exploitations ayant des systèmes favorables à la qualité de l'eau, interdire, si nécessaire, l'utilisation des produits phytosanitaires ou encore acquérir les terrains aux abords des zones de captage.



SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE



ORGANISER
DES MANIFESTATIONS
GRAND PUBLIC

ÉDUCUER

LES PUBLICS
SCOLAIRES



PROMOUVOIR
LE TOURISME
ÉCO-RESPONSABLE



Objectif

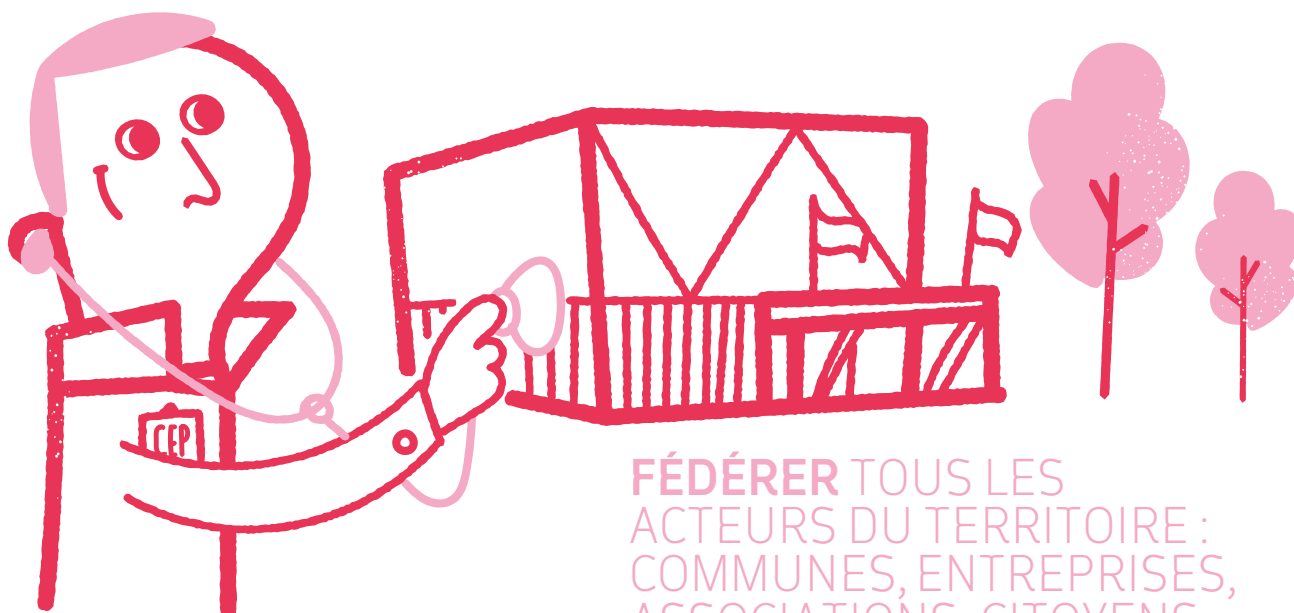
2030

Mobiliser tous les citoyens et acteurs socio-économiques dans la transition énergétique du territoire



LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

SOUTENIR
une ALIMENTATION DURABLE



FÉDÉRER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE : COMMUNES, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, CITOYENS...



Pour répondre aux enjeux du changement climatique, chacun doit se sentir concerné et responsable de la transition écologique, c'est un préalable à la mise en œuvre d'un programme d'actions efficace. Mais passer à l'action et changer ses pratiques nécessite d'être accompagné dans la durée, de bénéficier de conseils et de retours d'expériences. La mise en réseau des acteurs mobilisés sur le territoire permettra une meilleure synergie des actions engagées.

SENSIBILISER LES PARTICULIERS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

97. Organiser des manifestations grand public

La volonté est de :

- Pérenniser les manifestations existantes (Semaine européenne du développement durable, balades thermographiques, Journées mondiales de l'eau, Salon de l'Habitat...).
- Coordonner celles développées en partenariat avec d'autres structures (Espace Mendès France, Point Information Médiation Multiservices (PIMMS), Centre Communal d'Action Sociale, Centres Socio-Culturels, Médiathèque...).

- Développer les animations portées par l'Espace Info Énergie (réunions Tupper'watt chez les particuliers, conférences sur les aides financières, interventions dans les communes, démarche de suivi des consommations énergétiques, au moyen d'un boîtier raccordé aux compteurs électriques, visites sur sites chez les particuliers).

D'autres actions sont envisagées :

- Organiser des réunions publiques afin d'informer les habitants sur les énergies renouvelables, le climat...

- Promouvoir l'organisation d'éco-événements privés et publics ou encore intégrer une démarche exemplaire dans tous les événements organisés par la collectivité (zéro déchet, économies d'énergie, alimentation locale et biologique, incitation aux transports collectifs et modes doux...).

98. Éduquer les publics scolaires

Par la poursuite du déploiement du dispositif Classes de Ville, piloté par la Ville de Poitiers, qui propose aux écoles des interventions pédagogiques sur les thématiques liées au développement durable (biodiversité, eau, déchets, patrimoine et énergie).

Autres priorités : développer l'offre d'animation en direction des écoles de Grand Poitiers et les interventions de l'Espace Info Énergie sur la maîtrise de l'énergie auprès des écoles ; renforcer l'offre sur la thématique des énergies renouvelables mais aussi étendre l'action Classes de Ville sur Grand Poitiers et à tous les niveaux scolaires.

99. Promouvoir le tourisme éco-responsable

Par un recensement et une mise en valeur des acteurs touristiques durables ; par un accompagnement des professionnels du tourisme (hébergement, restauration,

manifestations) pour des pratiques éco-responsables (mobilité, énergie, circuits courts...) et par la promotion de l'éco-labellisation auprès des acteurs touristiques (hôtels en priorité) de Grand Poitiers. Les structures éco-labellisées pourront ainsi être valorisées par l'Office de Tourisme.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

100. Lutter contre la précarité énergétique

En accompagnant les publics en situation de précarité énergétique vers les économies d'énergie. Dans le cadre de la création du réseau d'acteurs, cette cible fera l'objet de projets spécifiques par la sollicitation du Point Information Médiation Multiservices (PIMMS) afin qu'il coordonne un programme pluriannuel d'animation vers les publics en situation de précarité énergétique, en lien avec le réseau d'acteurs.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

101. Fédérer les acteurs du territoire

En mobilisant les acteurs et en animant une dynamique de coopération pour la transition énergétique.

102. Mobiliser le Conseil de Développement sur la transition énergétique

Par la poursuite de la mobilisation du Conseil de Développement sur la transition énergétique du territoire.

103. Développer les partenariats avec le monde associatif et les habitants

Autour de plusieurs actions : mobiliser les associations et les habitants dans la mise en œuvre des actions sur le territoire ; organiser des événements et des réunions publiques afin d'informer les habitants et acteurs sur la stratégie de transition énergétique de Grand Poitiers ; inciter à la consommation locale et relayer les démarches de monnaie locale.

104. Coopérer avec les acteurs publics

En poursuivant les coopérations avec les acteurs publics de Grand Poitiers : Université, CHU, CHL, bailleurs sociaux, Département, Région...

105. Accompagner les entreprises

En recensant les aides et les acteurs existants et les besoins des entreprises ; en organisant une manifestation pour mettre en relation les acteurs et en développant les moyens des services pour accompagner les entreprises sur les enjeux énergétiques.



« Faire de la transition écologique un levier économique »



Bastien Bernela
Vice-président de Grand Poitiers, Développement économique, enseignement supérieur, recherche, vie étudiante, emploi et insertion, ESS et innovation

« Pour se saisir des enjeux de la transition écologique, Grand Poitiers peut mobiliser sa compétence de développement économique en activant plusieurs leviers. Le premier : l'emploi. Dans ce contexte économique compliqué, la transition écologique peut constituer une opportunité pour certaines entreprises de diversifier leurs activités vers des secteurs d'avenir. D'autant que le territoire possède des filières d'intérêt comme le stockage des énergies ou les low-tech. Le second levier : l'économie circulaire. De plus en plus, les entreprises prennent conscience que leurs « déchets » peuvent représenter une ressource pour d'autres, et s'engagent dans des processus de valorisation de ces « déchets », démontrant ainsi que la transition écologique peut être rentable. À nous aussi, collectivité, d'avoir une posture d'exemplarité dans le cadre de nos achats et de notre commande publique. Enfin, le troisième levier : l'innovation. La Technopole de Grand Poitiers est un outil formidable pour accompagner le développement de projets en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de notre territoire. »

SOUTENIR UNE ALIMENTATION DURABLE

106. Mettre en œuvre un Projet alimentaire de territoire

Par le biais des circuits courts, la baisse des intrants chimiques ou encore l'évolution des pratiques culturales. Mais aussi en développant et encourageant l'introduction d'une alimentation biologique, locale et de saison dans la restauration collective, ainsi que les alternatives à la viande.

AUGMENTER LE STOCKAGE DE CARBONE

107. Augmenter le stockage de carbone dans les sols, la végétation et les matériaux biosourcés

Ce qui passera par une meilleure connaissance du potentiel en bois (énergie et bois d'œuvre) par la cartographie des espaces boisés et des haies afin de les préserver et les développer, en cohérence avec les milieux et les corridors écologiques ; par un renforcement du dialogue avec l'ONF et les acteurs du territoire dans le cadre du Comité de massif de la forêt de Moulière.

Le souhait est aussi de poursuivre le partenariat avec Prom'Haies et le Conservatoire des Espaces Naturels mais aussi d'accompagner l'utilisation du bois d'œuvre dans les projets de construction, dans le cadre d'une animation de Fibois et ainsi favoriser l'usage de végétaux locaux.

FÉDÉRER LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

108. Apporter une assistance technique aux communes



dans la maîtrise de l'énergie de leurs patrimoines

Avec le déploiement du Conseil en Énergie Partagé (voir encadré) auprès de l'ensemble des communes du territoire. Celui-ci accompagnera les communes de Grand Poitiers dans la réalisation d'audits énergétiques afin d'identifier les travaux prioritaires.

COMMUNIQUER SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

109. Communiquer sur la transition énergétique pour partager les ambitions du territoire

Avec la mise en place d'un plan de communication spécifique sur la transition énergétique : publication régulière d'informations relatives à la transition énergétique (magazines et bulletins communautaires

et municipaux, internet, presse régionale...); mise en place de campagnes d'affichage sur les thèmes de la transition énergétique ; élaboration de supports de communication permettant de faire connaître les enjeux et les ambitions du Schéma Directeur des Énergies et du PCAET et recueil de témoignages d'acteurs locaux qui subissent le changement climatique dans leur quotidien ou qui mettent en œuvre des actions vertueuses.





Pauline Masson
Ambassadrice de la transition énergétique, Grand Poitiers

« Des gestes simples mais qui mis bout à bout ont un réel impact »

« J'ai été très tôt sensibilisée à la transition écologique. Lorsque j'étais étudiante, je me suis toujours efforcée d'adopter les bons gestes : faire le tri des déchets, débrancher les appareils électriques, privilégier le vélo et les transports en commun. Ce que je fais toujours aujourd'hui. Vis-à-vis des déplacements, ce n'est pas contraignant comme certains le pensent, c'est une habitude à prendre et c'est surtout plus économique. Autre démarche, je n'achète plus de vêtements neufs. Des gestes simples mais qui mis bout à bout ont un réel impact. Aujourd'hui en tant qu'ambassadrice de la transition énergétique, j'essaie donc d'aller plus loin dans mes engagements comme faire un compost ou fabriquer mes propres produits d'entretien. »

ZOOM SUR

Des ambassadeurs pour aider à faire des économies d'énergie

Dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique, Grand Poitiers dispose d'Ambassadeurs de l'Énergie pour aider les habitants à faire des économies d'énergie.

Leur mission est double : apporter la bonne parole auprès des habitants sur la nécessité d'adopter des éco-gestes, leur permettant ainsi d'être mieux chez eux tout en faisant des économies d'énergie, et être le lien entre le public et les conseillers énergie du Pôle Info énergie qui proposent un accompagnement de A à Z pour ceux souhaitant faire des travaux de rénovation énergétique.

Le champ d'action des Ambassadeurs de l'énergie ne se résume pas qu'au démarchage chez les particuliers. Ils participent également à des salons, interviennent dans les écoles, au sein des entreprises... Pour ce faire, ils sont équipés de mallettes pédagogiques, de jeux, de supports d'information qui permettent de mieux faire passer les messages.

Des conseillers pour accompagner les communes à réduire leur facture énergétique

Dans le but d'aider les communes de Grand Poitiers à réduire les coûts énergétiques engendrés par leurs bâtiments, Grand Poitiers propose, depuis 2015, un « Conseil en Énergie Partagé » (CEP).

Ce service gratuit permet aux collectivités, n'ayant pas les ressources internes suffisantes, de bénéficier d'une compétence technique spécialisée, assurée par deux conseillers, pour mettre en place une politique énergétique maîtrisée et agir concrètement par l'identification des travaux prioritaires à réaliser.

Les deux techniciens les accompagnent dans la réalisation de leurs projets de la phase diagnostic des bâtiments, aux équipements adéquats à mettre en œuvre pour réduire les consommations et produire des énergies renouvelables, jusqu'aux aides financières possibles.

À noter, il s'agit avant tout d'une mission de conseil et non de maîtrise d'œuvre, le CEP ne se substitue pas aux prestations professionnelles.

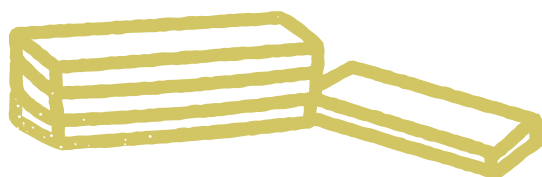


RECHERCHER L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

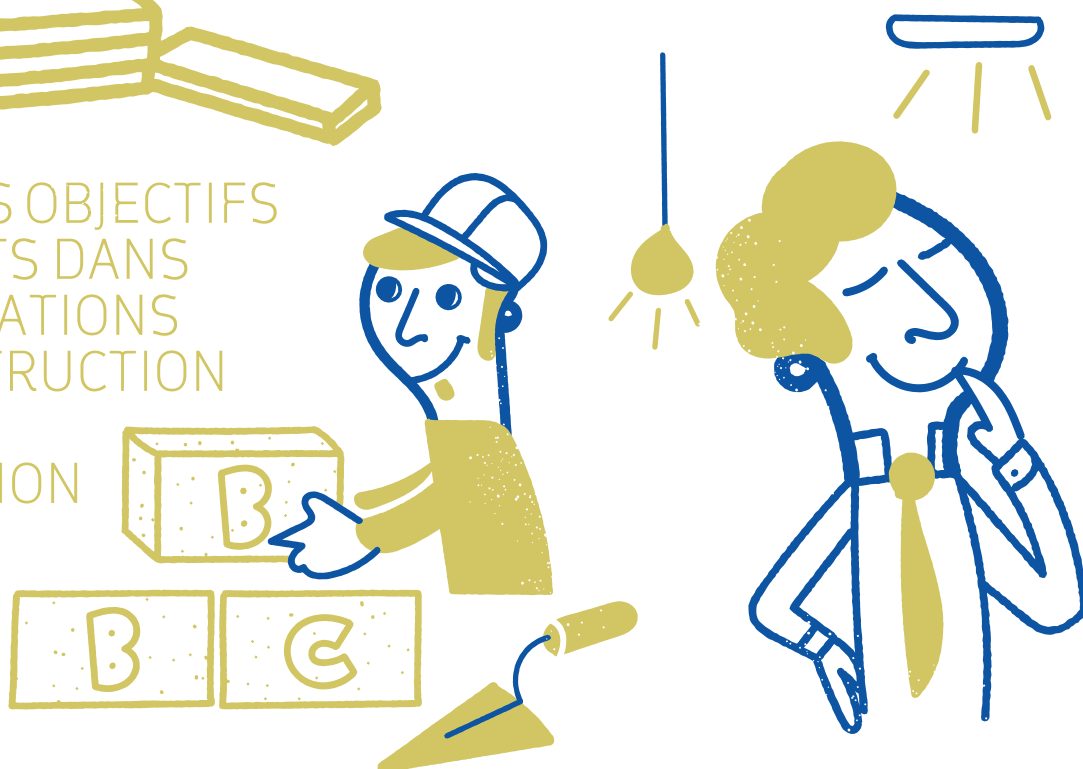
AMÉLIORER le PATRIMOINE BATI



FOURNIR UN ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉCONOME



FIXER DES OBJECTIFS EXIGEANTS DANS LES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION



Objectif

2030

Réduire de 30 % les consommations énergétiques liées au patrimoine de Grand Poitiers et des communes



ACHETER
des ÉNERGIES
VERTES

MOBILISER
TOUS LES AGENTS
DE LA COLLECTIVITÉ

DÉVELOPPER L'USAGE
D'ÉQUIPEMENTS ET
OUTILS NUMÉRIQUES
RESPONSABLES





La collectivité a un devoir d'exemplarité et d'innovation pour entraîner dans son sillage tous les acteurs socio-économiques et les habitants du territoire dans la transition énergétique. Patrimoine bâti, éclairage public, flottes de véhicules, recours aux énergies renouvelables, commande publique, mutualisation des moyens... sont autant de leviers sur lesquels elle peut agir pour la transition écologique et énergétique.

AMÉLIORER LE PATRIMOINE BÂTI

110. Intégrer une vision globale et à long terme du patrimoine bâti

En adoptant un programme de rénovation ambitieux des bâtiments

de la collectivité en cohérence avec les objectifs du Schéma directeur des énergies.

Autres priorités : assurer un suivi des opérations réalisées et de

l'évolution des consommations au regard des objectifs et privilégier les opérations à fort impact énergétique dans le programme d'investissement.

PRIVILÉGIER LES OPÉRATIONS À FORT IMPACT ÉNERGÉTIQUE DANS LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

111. Rechercher la mutualisation des bâtiments

En limitant le parc de bâtiments par une optimisation des usages mais aussi en poursuivant le regroupement des services de Grand Poitiers. Cela passera aussi par la construction d'un Schéma Directeur Immobilier afin de rationaliser l'utilisation des bâtiments.

112. Fixer des objectifs exigeants dans les opérations de construction et de rénovation

Par l'intégration systématique de la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables dans toutes les opérations pour atteindre l'objectif BBC rénovation pour chaque opération (80 kWh.m².an).

113. Optimiser la consommation des équipements de traitement de l'eau

Autour de plusieurs priorités afin d'atteindre l'objectif de réduire de 10 % les consommations d'énergie des équipements de traitement de l'eau à l'horizon 2030 : améliorer la performance énergétique des équipements et exploiter les potentiels en matière d'énergie renouvelable et de récupération ; implanter des panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les sites de la station d'épuration de la Folie et de l'usine de production d'eau potable de Bellejouanne ; poursuivre la recherche

des fuites sur le réseau d'eau potable et le remplacement des équipements énergivores par des appareils performants ; intégrer l'approche énergétique et GES dans l'audit de la station d'épuration de la Folie.

114. Consolider les bonnes pratiques d'exploitation et de suivi énergétique

En développant : l'usage de la régulation centralisée (dispositif de régulation automatique des équipements de chauffage et pilotage à distance) ; les contrats d'intéressement sur les chaufferies et les sous-comptages ; les mesures et le suivi au moyen des outils communicants, en lien avec la Smart City.

La volonté est aussi de poursuivre la coopération entre les services afin d'améliorer la prise en compte des dérives et de dégager des pistes d'amélioration dans l'exploitation des installations. Et également d'expérimenter une solution de modélisation énergétique sur les équipements les plus énergivores de Grand Poitiers comme le centre aquatique de la Pépinière et pôle sportif Mélusin.

115. Sensibiliser les usagers des bâtiments publics

En exploitant les outils communicants et intelligents afin de contribuer à la sensibilisation de tous les usagers (grand public et agents) mais aussi en menant des échanges pédagogiques avec les services utilisateurs afin d'optimiser l'usage des systèmes.

Cela passera aussi par le recours à des techniques innovantes comme les nudges (« coups de pouce » pour orienter en douceur les comportements) et en responsabilisant les services exploitants sur leurs dépenses énergétiques.

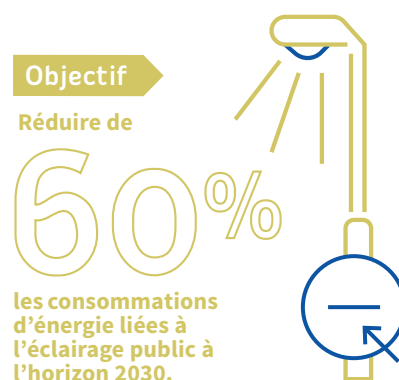
116. Acheter des énergies vertes

En intégrant systématiquement dans les marchés d'achat d'électricité et de gaz une part de production à partir d'énergies renouvelables.

FOURNIR UN ÉCLAIRAGE PLUS ÉCONOME

117. Fournir un éclairage public économe

Par la poursuite de l'action de rénovation de l'éclairage public afin de réduire les consommations d'énergie et la pollution lumineuse et par la continuité des démarches relatives à l'extinction nocturne. Objectif : réduire de 60 % les consommations d'énergie liées à l'éclairage public à l'horizon 2030.



Emmanuel Bazile
Vice-président de Grand Poitiers, Patrimoine intercommunal, rénovation énergétique et ERP

« Tendre vers des bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle »

« Les bâtiments, privés et publics, représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre au niveau de l'agglomération et sont des gros consommateurs d'énergie. Aussi, Grand Poitiers a souhaité lancer sur son patrimoine un « schéma directeur immobilier » afin d'évaluer l'impact de ses bâtiments en matière énergétique mais aussi de mieux cerner leurs usages. L'objectif est d'avoir une vision globale de façon à appréhender la pertinence des investissements à réaliser pour tendre vers des bâtiments à consommation quasi nulle. Je pense que c'est important que nous soyons exemplaires en la matière. En 2021, ce schéma va concerner 42 sites. Le souhait est véritablement de travailler de façon transversale entre les différentes délégations de Grand Poitiers et notamment celle de la transition énergétique, afin d'être plus efficaces sur la question. »



INTÉGRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES CONTRATS DE CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

118. Intégrer la transition énergétique dans les contrats de concession de distribution d'énergie

En mettant en œuvre des conventions de partenariat avec les concessionnaires afin de développer, en concertation, les EnR, les réseaux de distribution, et les actions de sensibilisation du grand public.

AMÉLIORER LES PRATIQUES DES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ

119. Mobiliser tous les agents de la collectivité

En les sensibilisant par des actions de communication interne régulières : affichage, concours, animation... En les associant à la stratégie et en les formant.

120. Développer l'usage d'équipements et outils numériques responsables

Par la prise en compte, dans le marché de fourniture de matériel téléphonique, de l'achat de téléphones reconditionnés ; par la promotion de l'usage des moteurs de recherche alternatifs et par le développement des lieux de visioconférence.

DÉVELOPPEMENT DES LIEUX DE VISIOCONFÉRENCE



Nathalie Riquet
Directrice
de projets, La Sep

« Identifier les solutions les plus performantes »

« La Sep est une société d'économie mixte locale qui accompagne les collectivités, dans leurs projets de construction et d'aménagement. En fonction des ambitions de la collectivité, notamment en ce qui concerne la transition énergétique, notre objectif est d'y répondre en conseillant la collectivité sur les meilleurs choix et en regroupant des expertises pour la mise en œuvre des solutions les plus performantes. Ce qui a été le cas pour la future école de Montmidi de Poitiers qui sera un bâtiment à énergie positive. Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Montgorges, inscrite dans une démarche de labellisation Ecoquartier, la Sep a envisagé l'ambition énergétique et la mobilité à l'échelle du quartier dès les études, dans une meilleure prise en compte de ces questions. En outre, nous avons en accord avec la collectivité engagé cette opération dans l'appel à manifestation d'intérêt pour les quartiers à énergie positive et à faible impact carbone de l'ADEME. L'intérêt est double : l'exemplarité et les échanges des bonnes pratiques. »

ZOOM SUR



Un éclairage public moins énergivore et respectueux de la biodiversité

L'éclairage public constitue un levier essentiel vers la transition énergétique. C'est en ce sens que la Ville de Poitiers a mené un important programme, baptisé « Éclairer juste, éclairer mieux », de remplacement de 4 500 lampes à vapeurs de mercure pour des systèmes LED lors d'opérations d'amélioration de l'espace public.

Dans cette même logique, un marché de partenariat de performance énergétique, le premier en France, a été engagé en septembre 2017 via Grand Poitiers Lumière. Cette société de projet a été chargée des travaux de rénovation de l'éclairage public dans trois secteurs : les quartiers des Couronneries et de Beaulieu ainsi que le lotissement de la Sapinière à la Gibauderie.

Au total, 2 000 candélabres ont été équipés de LED dernière génération.

Un système de télégestion de l'éclairage public a été installé, permettant de faire de la gradation la nuit (abaissement de puissance) non visible à l'œil nu mais source d'économies d'énergie. Des opérations ont également été menées dans les communes de Grand Poitiers. Ce sont plus de 1 000 lampadaires « type boules » qui ont été remplacés par des équipements LED.

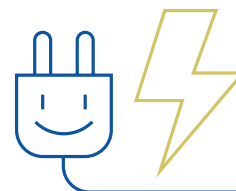
Outre les économies d'énergie, ces nouveaux équipements sont moins impactant pour la biodiversité notamment chez les insectes et les volatiles.

Des énergies vertes pour chauffer et éclairer les bâtiments de Grand Poitiers

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de marchés responsables et d'achats durables, Grand Poitiers intègre systématiquement, dans les marchés d'achat d'électricité et de gaz, une part de production à partir d'énergies renouvelables. À l'heure actuelle, le recours à ces énergies vertes représente 50 % de l'achat en électricité et 10 % pour le gaz. À titre d'exemples, l'Hôtel de Ville de Poitiers ou encore l'Espace Mendès France sont alimentés à 100 % avec de l'électricité verte.

Des Garanties d'Origine stipulent que ces énergies proviennent bien d'installations de production d'énergie renouvelable (hydroélectricité, éolien, photovoltaïque... pour l'électricité et la méthanisation pour le gaz).

Cette démarche revient à réduire l'impact carbone des consommations de la collectivité et à encourager la production d'énergie renouvelable globale. Elle est complémentaire aux énergies renouvelables produites par la collectivité (panneaux solaires sur les bâtiments publics, réseau de chaleur...).



L'Hôtel de Ville de Poitiers ou encore l'Espace Mendès France sont alimentés à

100%

avec de l'électricité verte

PILOTER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

MESURER
LES CONSOMMATIONS
D'ÉNERGIE ET
LES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET
DE SERRE



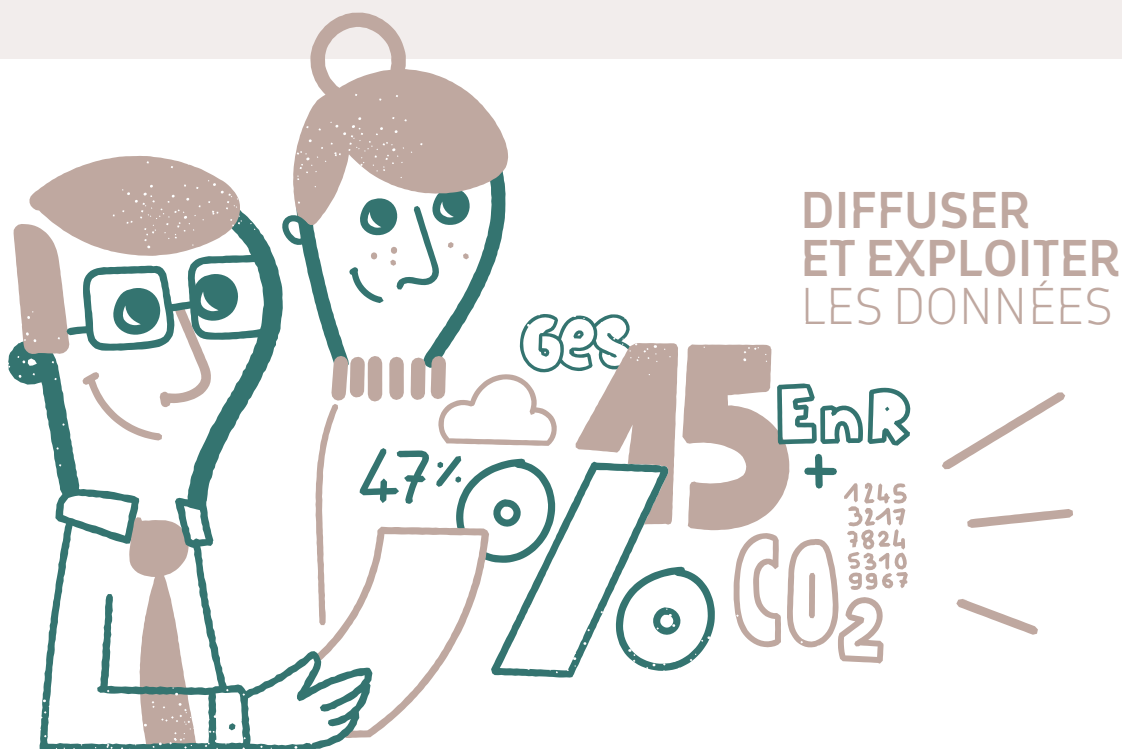
DÉVELOPPER
LES OUTILS
ADAPTÉS
au **PILOTAGE
DU PLAN**
CLIMAT-AIR-
ÉNERGIE
TERRITOIRE



Objectif

2030

Suivre et évaluer la transition énergétique de la collectivité et du territoire dans une démarche d'amélioration continue et de gouvernance partagée



DIFFUSER
ET EXPLOITER
LES DONNÉES




POUR SUIVRE LA DÉMARCHE
D'AMÉLIORATION CONTINUE

jeparticipe-grandpoitiers.fr

IMPLIQUER

LES HABITANTS
DANS LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE





Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET, défini dès sa phase de conception, permet de prendre du recul sur la politique mise en œuvre et de situer son avancement par rapport aux objectifs fixés. La définition d'indicateurs permet ainsi d'évaluer la mise en œuvre des actions et d'apporter un jugement sur l'efficacité du programme d'actions avec un double objectif : l'amélioration continue et la gouvernance partagée.

121. Mesurer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

En mettant à jour régulièrement le bilan territorial des énergies et gaz à effet de serre et le Bilan Carbone de la collectivité. Ce qui se traduit par plusieurs mesures : actualisation

du Bilan Carbone tous les 3 ans (prochaine échéance en 2021 sur les données 2020) ; adhésion à l'AREC afin de disposer des services proposés et d'actualiser les principaux indicateurs en matière de production d'énergies

renouvelables ; collecte des données des distributeurs d'énergie afin de suivre annuellement l'évolution des consommations d'énergie ; mise à jour du diagnostic énergie et GES dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours

VÉRIFICATION DE LA COHÉRENCE DES RÉSULTATS AVEC LES OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

du PCAET en 2022 ; utilisation de Delta Conso Expert pour suivre les consommations d'énergie et d'eau de tous les bâtiments ; vérification de la cohérence des résultats avec les objectifs du Schéma directeur des énergies.

122. Développer les outils adaptés au pilotage du Plan Climat-Air-Energie Territorial

Avec la poursuite de l'exploitation du logiciel de pilotage de projets permettant de compiler et exploiter toutes les données relatives aux actions et indicateurs liés au PCAET. Mais aussi par l'articulation avec les démarches connexes (PDU, Zéro Déchet, PLH...) et le renouvellement de la licence ViaMP en intégrant : les évolutions liées au nouveau PCAET, le renouvellement de la démarche Cit'ergie et le changement de mandat.

123. Diffuser et exploiter les données

En ouvrant les données relatives à la transition énergétique dans le cadre de l'Open data et en les exploitant dans le cadre des projets Smart City.

124. Poursuivre la démarche d'amélioration continue

Il s'agit de la démarche Cit'ergie. Elle permet d'évaluer et d'améliorer la performance de la collectivité



ASSOCIER LES COMMUNES ET LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET LANCER UNE ÉVALUATION APPROFONDIE EN 2022

afin de piloter la transition énergétique du territoire.

Autres dispositions : mener une évaluation annuelle de l'avancement des actions et de l'évolution des

indicateurs en s'appuyant sur les forces et faiblesses pour progresser ; partager chaque année les résultats avec l'ensemble des élus ; associer les communes et les partenaires institutionnels et lancer une évaluation approfondie en 2022.

125. Impliquer les habitants dans la transition énergétique du territoire

En développant l'usage de la plateforme de participation citoyenne « Je participe », mais aussi en partageant l'évaluation annuelle avec le rapport de développement durable et en étudiant les moyens les plus efficaces pour impliquer les habitants (réunions locales, appels à projets, outils numériques...).





Plan Climat Air
Énergie Territorial

Suivi et évaluation : Cit'ergie

Label d'excellence, reconduit en 2019 pour Grand Poitiers, Cit'ergie distingue la performance de la politique en matière d'énergie et de climat de la collectivité. Il constitue aussi un outil de management efficace du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Basé sur une démarche progressive d'amélioration, Cit'ergie organise la gouvernance et, par un cadre stratégique avec des objectifs précis et un programme pluriannuel cohérent, permet de suivre et de piloter l'avancement du programme d'actions défini dans le PCAET.

4.1 QU'EST-CE QUE LE LABEL CIT'ERGIE ?



Cit'ergie est un label européen qui permet d'évaluer les politiques énergétiques des collectivités territoriales. Ce label, d'une durée de 4 ans, est décliné à l'échelle nationale.

Avec l'aide d'un audit extérieur, il évalue l'impact des actions des collectivités en matière de performance énergétique, d'économie d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de production d'énergie renouvelable...

Au vu du bilan, celles-ci s'engagent à les faire évoluer pour plus d'efficacité.

4.2 UNE LABÉLISATION OBTENUE EN 2015 ET RENOUVELÉE EN 2019

Avec le souhait de structurer de façon globale et transversale sa politique énergétique, Grand Poitiers a obtenu en 2015 sa première labélisation Cit'ergie. Celle-ci a été renouvelée en 2019 par la Commission nationale du label Cit'ergie « pour la qualité de sa démarche générale en matière d'énergie et de climat ».

La labellisation prend en compte tous les leviers possibles pour l'engagement de la transition énergétique dans 6 domaines clés :

- La stratégie pour le territoire, la planification de l'urbanisme et de l'habitat.
- Les bâtiments de la collectivité et l'éclairage public.
- L'approvisionnement en énergie, l'action en matière d'eau, de biodiversité et de déchets.
- Les mobilités sur le territoire.
- L'organisation interne et les moyens déployés.
- La coopération avec les acteurs du territoire, l'accompagnement des habitants et la communication.

Ce processus du label favorise alors une culture partagée sur l'énergie et le climat au sein de l'ensemble des services de la collectivité et auprès de ses partenaires, et permet la co-construction d'une politique de transition énergétique fondée sur des objectifs fédérateurs.

4.3 CIT'ERGIE UN OUTIL OPÉRATIONNEL POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PCAET

Label d'excellence, le référentiel Cit'ergie donne une feuille de route et une méthodologie à la collectivité sur les objectifs pour tendre vers la transition énergétique mais c'est aussi un outil opérationnel rigoureux pour structurer, suivre, évaluer et améliorer la politique engagée dans le cadre du PCAET.

En effet, il constitue un outil de management efficace basé sur une démarche progressive d'amélioration continue et de gouvernance partagée avec les communes de l'agglomération mais aussi les citoyens, avec quatre priorités :

- Organiser la gouvernance de la politique climat-air-énergie de la collectivité.
- Proposer un cadre stratégique avec des objectifs précis.
- Établir un programme pluriannuel cohérent avec les objectifs adoptés.
- Suivre et piloter l'avancement du programme pour améliorer en permanence l'action de la collectivité.



« Intervenir sur les trois piliers de la transition écologique »

Lionel Poitevin
Directeur régional,
ADEME Nouvelle-Aquitaine

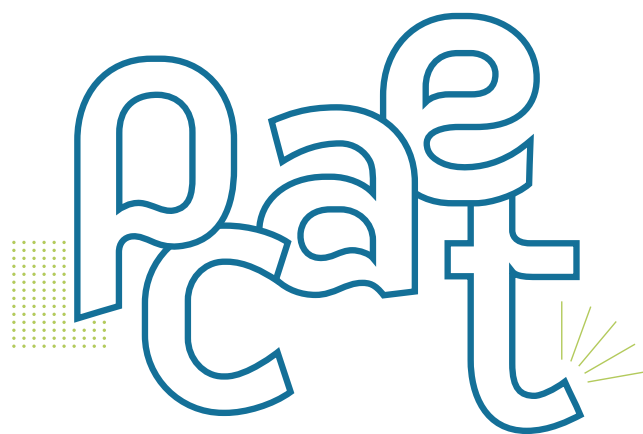
« Nous intervenons auprès de Grand Poitiers dans le cadre d'un schéma global en s'appuyant sur les trois piliers de la transition écologique car tous les enjeux sont interdépendants : Le premier, la sobriété avec l'accompagnement aux éco-gestes, aux changements de comportements en matière de déplacement avec l'appel à projets vélo, mais aussi à la consommation durable, à la gestion et la réduction des déchets et à la transition vers une économie-circulaire. Le second sur l'efficacité énergétique, par des actions aussi bien auprès des collectivités que du public, dans une logique de tendre vers des bâtiments les plus performants possible. Et le troisième sur le développement des énergies et matières renouvelables et notamment par la mise en place de solutions à l'échelle des communes : petits réseaux de chaleur, chaufferies bois, géothermie, solaire thermique ou encore la méthanisation. Sans oublier notre accompagnement à Grand Poitiers à la labellisation Cit'ergie qui constitue un outil essentiel pour mieux structurer et renforcer sa politique énergie-climat. »





Plan Climat Air Energie Territorial





Plan Climat Air Energie Territorial

GRAND POITIERS
Communauté urbaine

GRAND POITIERS - Hôtel de la Communauté urbaine de Grand Poitiers - 84, rue des Carmélites - 86000 POITIERS - Tél. : 05 49 52 35 35 - Fax : 05 49 52 38 80

BEAUMONT-SAINT-CYR - BÉRUGES - BIARD - BIGNOUX - BONNES - BUXEROLLES - CELLE-L'ÉVESCAULT - CHASSENEUIL-DU-POITOU - CHAUVIGNY - CLOUÉ - COULOMBIERS - CROUTELLE
CURZAY-SUR-VONNE - DISSAY - FONTAINE-LE-COMTE - JARDRES - JAUNAY-MARIGNY - JAZENEUIL - LA CHAPELLE-MOULIÈRE - LA PUYE - LAVOUX - LIGUGÉ - LINIERS - LUSIGNAN
MIGNALOUX-BEAUVOIR - MIGNÉ-AUXANCES - MONTAMISÉ - POITIERS - POUILLÉ - ROUILLÉ - SAINT-BENOÎT - SAINTE-RADEGONDE - SAINT-GEORGES-LÈS-BAILLARGEUX - SAINT-JULIEN-L'ARS
SAINT-SAUVANT - SANXAY - SAVIGNY-LÉVESCAULT - SÈVRES-ANXAUMONT - TERCÉ - VOUNEUIL-SOUS-BIARD